This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

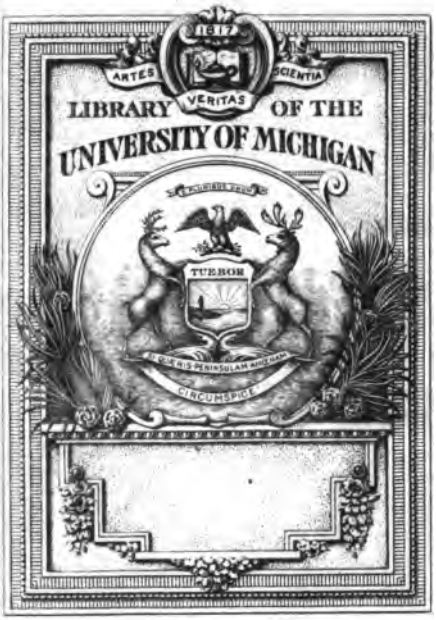

THE GIFT OF
Mr.W.C.Hollands

DC
260
.B5
M99
1833

MYSTÈRE DÉVOILÉ

OU

LES GEOLIERS DE BLAYE

CONFONDUS PAR EUX-MÊMES.

LYON, IMPRIMERIE DE THÉODORE PITRAT.

MYSTÈRE DÉVOILÉ,

OU

LES GEOLIERS DE BLAYE

CONFONDUS PAR EUX-MÊMES,

Par M. L. C.***

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS,

G-A DENTU, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL.

LYON,

THÉODORE PITRAT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

Place de la Préfecture, n° 16.

1833.

DC
260
.B5
M99
1833

Mr. W. C. Hollands.
pt.
4-18-1924

NON, NOUS NE CROYONS PAS.

Non, nous ne croyons pas, le doute est un outrage...
De vils accusateurs l'impudique langage
N'a su que soulever d'universels dégoûts....
Du haut de ces remparts où s'apprête le crime,
Entendez-vous, Français, la voix de la victime?
« Je suis digne de vous. »

Nous tombons à tes pieds, noble et sublime oracle...
D'héroïsme et d'amour radieux tabernacle,
Le souffle des pervers ne saurait te ternir.
Les lâches..... ne pouvant égaler sa grande âme,
Voulant à leur niveau rabaisser une femme,
Ils viennent la sâlir.

Ah! malheur mille fois, malheur à la patrie,
Si sa voix est muette au jour de l'infamie!....
Noble terre d'honneur, retrouve tes vertus;
On t'a fait épuiser la coupe de la honte,
A la postérité voudrais-tu devoir compte
D'un attentat de plus?....

France, réveille-toi.... lève ta tête altière.....
Laisseras-tu mourir une femme, une mère
Lâchement outragée au fond d'un noir cachot?...
Ah! si tu veux trouver d'odieuses familles,
Des pères criminels; d'incestueuses filles.....
France, regarde haut....

Ne te souvient-il plus quels rois firent ta gloire,
Et quels sont les héros de ta honteuse histoire?....
De ces lâches tribuns de l'univers l'effroi,
De ce monstre, qu'on vit, d'une main dégoûtante,
Applaudir au bourreau qui lui jetait sanglante
La tête de son Roi.

Triste héritier d'un nom qu'on apprit à maudire,
Toi qui te vis porter, par un peuple en délire,
Au trône d'un enfant que le crime exila....
Crois-tu qu'un diadème, ornement inutile,

Ait caché sur ton front la tache indélébile
Que ton père y grava ?...

Sache justifier ce vain peuple en démence :
A force de vertus impose-nous silence ;
Viens nous faire oublier tant de malheurs divers ;
Jette un manteau de pourpre entre nous et ton père,
Et sur son trône assis, rends au fils une mère
Expirant dans les fers.

Veux-tu que par ton ordre une femme périsse ?....
N'entends-tu pas partout sa plainte accusatrice ?.....
Et quand, dans son palais où te fuit le repos,
A de bruyans plaisirs ta famille est livrée,
Ne l'aperçois-tu pas pâle et défigurée
Derrière ses barreaux !...

Et vous qui consentez à flétrir votre vie
D'une immortalité de honte et d'infamie,
Ministres criminels qui riez des douleurs,
Outragez la victime à la mort condamnée ;
Le jour peut-être est proche, où d'une infortunée
On entendra les pleurs !

Oui, de tant de malheurs la patrie est émue...
Pardonne, noble mère, à ma voix inconnue,
D'élever jusqu'à toi sa douleur et ses cris...
Heureux, si pénétrant ta prison immortelle,
Tu daignes agréer une larme fidèle
D'un sujet de ton fils !

Si l'on osait jamais... que ma voix prophétique,
Terrible, aille tonner sous le royal portique ;
Que la France s'instruise au bruit de ces accens :
« A l'aspect du poignard teint du sang d'une femme,
« Rome brise ses fers et le forum proclame
« La chûte des tyrans ! »

de Pujol.

(*Extrait de la Gazette du Lyonnais du 14 avril.*)

PRÉFACE.

Cet écrit spontané, inspiré par la conviction et provoqué par un étudiant, n'était point destiné à voir le jour, mais seulement à redresser le jugement du jeune homme sur d'augustes et touchantes infortunes. On ne s'est déterminé à le livrer à l'impression que sur les instances de quelques amis justement affectés de l'étonnante crédulité de tant de personnes trop confiantes, qui, à la lecture irréfléchie des nouvelles données par le *Moniteur*, oubliant tout-à-coup le noble caractère de la captive sans attendre qu'elle eût recouvré la liberté, et au risque d'offrir plus tard une froide rétractation à la vertu calomniée, se sont crues dispensées de tout examen approfondi pour asseoir leur jugement, et se sont bornées à redire, avec la nation juive : *si cela n'était pas*, le gouvernement l'eût-il annoncé et les journaux l'eussent-ils répété ? Et c'est ainsi qu'on compromet chaque jour les plus belles réputations, et les mieux établies. *Tout le monde le dit, donc c'est vrai* : tel est le fondement de tant de croyances si funestes à la morale, à la paix des familles et à l'ordre public. Où en serions-nous, ô mes concitoyens ! si nous devions nous en rapporter sans examen à toutes les nouvelles que la politique des gouvernemens, à tous les bruits que des journaux affamés, à toutes les inventions que des ennemis jaloux livrent comme une pâture à l'humanité avide et, de sa nature, inclinée à se repaître de ce qui humilie et obscurcit la grandeur et le mérite que nous ne pouvons atteindre.

Devenue veuve par la mort du duc de Berri, assassiné dans ses bras, la princesse dans son exil a pu, sans blesser les droits de son fils et sans perdre ceux qu'elle avait acquis à notre respect et à notre admiration, contracter une nouvelle alliance et redevenir mère.

Mais est-il vrai que la mère d'Henri V se soit remariée? Est-il vrai que, mariée ou non, elle soit devenue mère, c'est-à-dire, la déclaration du 22 février est-elle authen-

tique et digne de foi ? le procès-verbal du 10 mai constate-t-il l'accouchement, et la princesse est-elle réellement accouchée ? Le gouvernement résout affirmativement ces deux graves questions ; et, dans cet écrit, on prétend prouver le contraire, d'abord par des preuves morales, et ensuite par ce même procès-verbal qui prouve, selon l'auteur, jusqu'à l'évidence, la fausseté de ce qu'affirme le *Moniteur*. C'est au public, qui prendra la peine de nous lire, à prononcer qui, du gouvernement ou de l'auteur, a raison.

Les Français avides de tout ce qui a rapport à l'illustre prisonnière, accueilleront sans doute une brochure renfermant dans un seul cadre, les documens les plus propres à éclairer l'opinion sur le degré de confiance que méritent la déclaration et le procès-verbal. Le pouvoir qui a tant à cœur de voir les lumières se répandre dans toutes les classes de la société, ne pourrait se tenir offensé qu'un plébéien obscur ait osé approfondir un sujet qu'il a livré lui-même, avec tant d'empressement, à nos méditations ?

Si un sujet aussi grave est traité avec peu d'ordre et sur un ton parfois léger, on se souviendra qu'il y est question du cahos de nos comédiens de quinze ans. D'ailleurs l'auteur a hâte d'en finir pour venger la vertu trop long-temps calomniée.

Si les noirs nuages amoncelés sur la citadelle de Blaye et les bruits répandus par une méchancété calculée et accueillis par la légéreté, ont paru à quelques personnes obscurcir la gloire d'une princesse qui fit, durant long-tems, l'ornement du trône et l'orgueil de la France, en attendant avec confiance les révélations importantes que la duchesse libre doit à la France et à elle-même, cet opuscule aura pour effet, nous l'espérons, de rendre les Français attentifs à la voix qui crie : JE PRIE MES AMIS DE NE PAS ME CONDAMNER AVANT DE M'AVOIR ENTENDUE.

MYSTÈRE DÉVOILÉ,

OU

LES GEOLIERS DE BLAYE

CONFONDUS PAR EUX-MÊMES.

Infandum jubes renovare dolorem.

Mon fils, tout m'a charmé dans ta lettre, sauf un article que je juge trop grave pour ne pas me hâter d'y répondre, malgré ton attention à me prévenir que tu ne me demandes pas mon avis à cet égard.

Tu oses donc me dire :

« Je ne vous demande point votre sentiment au sujet des bruits qui depuis long-temps courent sur la ci-devant duchesse et qui, par le dernier événement annoncé dans le *Moniteur*, viennent de recevoir une confirmation accablante pour les espérances que son nom et son audace inspiraient à ses aveugles partisans. Pour moi, dès le principe, je les ai crus si bien fondés que nulle puissance ne m'en aurait fait démordre ; le dénoue-

ment de Blaye n'ajoute donc rien à mes convictions. Sa Majesté va, dit-on, amnistier sa prisonnière. J'applaudis à l'à-propos de cet acte de clémence royale, comme j'ai applaudi à la détention d'une femme qui a essayé d'ébranler le trône de juillet, fondé par le peuple, en venant provoquer l'anarchie dans un pays qui la repousse, elle et les siens, et où elle n'a que faire désormais, puisqu'elle surtout par son mariage, et son fils par le parjure de Charles X, en vertu de la charte nouvelle, y ont perdu tous leurs droits sans retour. »

Jeune homme, il n'est point français de parler sur ce ton d'une antique famille, qu'une catastrophe inouie a précipitée subitement du premier trône de l'univers, d'une famille que l'impartiale histoire représente comme ayant fait la gloire et la prospérité de la patrie, pendant une longue suite de siècles. La justice ne te commandait-elle pas plutôt quelque admiration pour un grand caractère, l'humanité quelque intérêt pour une princesse si respectable au moins par ses malheurs ? Quelle ame généreuse n'a frémi avec toute l'Europe, lorsqu'un nouveau Judas (1) est venu vendre et livrer, à prix d'argent, une mère courageuse à des oppresseurs dont le cœur fermé à toute pitié, laisse le fils gémir orphelin loin

(1) Voyez notes justificatives n. 1.er

du pays qui le reçut avec transport au jour de sa naissance, et retient la mère, veuve et languissante, dans le fond d'un cachot.

Ces lignes, mon fils, ne te feraient pas honneur à mes yeux, si je ne me persuadais qu'elles n'ont coulé de ta plume que par un effet de la légéreté de ton âge qui les a trop facilement recueillies, non de tes judicieux et prudens professeurs, mais de quelques camarades téméraires et présomptueux, et dont tu apprécieras, j'espère, dans quelques momens, la capacité, du moins en politique. Le cœur de ton père eût été bien plus satisfait, si au lieu de faire écho avec d'impitoyables geôliers et quelques Français dégradés, ou corrompus par l'or d'un pouvoir odieux, pour insulter à d'augustes infortunes, ta voix se fût mêlée à celle des nobles et courageux défenseurs de la veuve opprimée, de la vertu calomniée et emhastillée. Tu l'as vu dans tes auteurs, mon fils, ils sont flétris par la main de l'inflexible histoire, les ministres complaisans des cruautés de Tibère, tandis que la mémoire des amis de Germanicus se transmet d'âge en âge avec vénération.

Ceux-là méconnaissent les motifs qui ont pu déterminer cette héroïque princesse à venir affronter l'esclavage et la mort, en l'accusant d'avoir voulu nous amener l'anarchie, elle qui, en sortant de sa retraite embrasée, nous a fait entendre ces touchantes paroles : « J'étais venue pour

» épargner à cette belle France les malheurs et » la honte d'une invasion, peut-être aussi d'une » horrible anarchie. Vous avez méconnu ma » voix; fasse le ciel que vous n'ayez jamais à » vous en repentir ! »

Lorsqu'on lui faisait remarquer les ravages que le feu avait faits à ses vêtemens: « Je vous permettrais d'en parler si c'étaient des trous faits par les balles des ennemis de la France.»

Que le père du mensonge qui a forgé tant d'atroces calomnies contre la bonne duchesse, soit incapable de t'en faire démordre, je le conçois. Voudrait-il de ses propres mains détruire son chef-d'œuvre infernal ? Mais ton père, qui doit avoir sur son fils plus d'ascendant que le prince des ténèbres, ton père qui n'établit ses principes ni sur une femme, ni sur des bruits qui courent, ni sur des journaux salariés par une puissance corruptrice, ni sur une jeunesse téméraire dont l'orgueil fait souvent toute la science, mais sur la raison, la justice, la morale et la vérité la plus démontrée; dans une affaire déjà jugée par les esprits les plus éclairés et les plus froids; ton père espère te désabuser sans grands efforts, par les raisonnemens les plus solides, et par des preuves trop multipliées et trop convaincantes pour tomber devant les tiennes.

Cependant puisque tu me fais sur un sujet aussi grave une profession de foi d'un ton si tranchant,

je veux bien supposer pour le moment que tu n'as formé cette conviction que sur des preuves lumineuses et sur la foi de témoins irrécusables : car tu ne prétends pas, j'espère, que contrairement à l'usage de tes devanciers, qui juraient *in verba magistri*, ton vieux père croie aujourd'hui sur la simple parole d'un adolescent. Suppose donc que je sois environné d'autant de préjugés que ceux de ton âge ont coutume aujourd'hui d'en prêter au mien, commence à dérouler tes argumens et à faire briller le flambeau devant un aveugle, mais un aveugle qui ne désire rien tant que d'ouvrir les yeux à la lumière bienfaisante, non du soleil de juillet, mais du soleil de la vérité.

PREMIÈRE QUESTION. — La déclaration du *Moniteur* annonçant le mariage de la duchesse de Berri, est-elle authentique, écrite et librement signée de la main de la princesse ?

Lux in tenebris.

Quand du fond de ton collége tu portais un jugement si hardi sur une grande renommée, étais-tu entré dans les confidences du vénérable comte de Mesnard, des angéliques demoiselles Duguigny, de l'immortelle de Kersabiec, si fidèles au malheur, et qui ont suivi pas à pas la princesse errante dans toute la Vendée, jusques derrière la brûlante platine de Nantes, et dans les horribles cachots de la nouvelle bastille ? Mais, s'il m'en souvient, ces personnages, qui ne sont pas

des comédiens, ont protesté (1) énergiquement contre la calomnie, en faveur de celle qu'ils vénèrent comme mère de leur roi, en face de l'Europe, des tribunaux, et sous la hache des bourreaux. Après eux, le docteur de Verneuil, le baron de Mengin-Fondragond, le marquis de Bausset, M. Hennequin, l'inébranlable de Conny, l'intrépide de Kergorlay, le religieux de Marcellus, etc., et une nuée de Français non moins recommandables, qui me paraissent des autorités aussi éclairées et aussi imposantes que la tienne, n'ont-ils pas également protesté avec éclat devant un ministère courroucé mais silencieux, contre la déclaration du *Moniteur* produite sur la foi d'un soldat geôlier? Qu'as-tu pour balancer des hommes d'un tel poids ? Les journaux du parterre payés pour applaudir les histrions, et les très-humbles sujets que le roi citoyen entretient dans sa cour, pour encenser le soleil de juillet qui n'est déjà plus qu'un faible clair de lune.

Peut-être comme autrefois ce prophète, l'ange du Seigneur t'enlevant par les cheveux, durant ton sommeil, t'aura transporté à travers les cent gardes armés, les fossés, les barreaux et les verroux, sous les voûtes ténébreuses de Blaye, et l'infortunée veuve t'aura confessé que la décla-

(1) Voyez à la fin de la brochure, 2.e note justificative.

lation du *Moniteur*, écrite et librement signée de sa main, méritait toute confiance? Mais sur un fait de cette nature, je dirais à mon fils lui-même: Je ne puis m'en rapporter à un seul témoin, à un témoin qui n'a vu que dans les ténèbres et, le témoignage fût-il authentique, je répondrais: Hélas! que ne peut la crainte et l'espérance sur une femme séquestrée et dans l'oppression, qui préférerait la liberté dans l'exil à la couronne des esclaves, qui ne redoute rien tant qu'une mort obscure, qui brûle de briser ses fers pour voler dans les bras de son Henri, venger ensuite son honneur outragé, et sacrifier son sang pour sa chère France humiliée et asservie!

Pour moi, mon fils, je crois mon opinion si bien fondée que ni l'enfer, ni Vidocq, ni les régicides et les fils de régicide, ni le maître, ni les esclaves, ni toute notre nombreuse troupe de comédiens, patentés, assermentés et desassermentés, ne me feraient jamais démordre de la profonde conviction que l'héroïque veuve de Berri n'est point venue affronter tant de dangers, et ne s'est point obstinée à demeurer en France, au milieu des baïonnettes dont le gouvernement de son affectueux oncle l'avait entourée, pour y donner elle-même la comédie.

Oh! certes, il me faudrait une bien autre autorité pour me persuader que la fille de tant de rois, que la sœur de l'auguste orpheline du

Temple, que la mère de Dieudonné, irréprochable dans la prospérité qui corrompt, se soit démentie dans la proscription et l'infortune; qu'entourée de ce que la France a de plus noble et de plus vertueux, dans le camp de l'honneur, au sein de l'héroïque Vendée qui versait son sang pour Henri, harcelée par cent mille baïonnettes des impitoyables ennemis de son sang, guidées par un Vidocq, plongée dans les marais (1), ensevelie dans les réduits les plus rebutans, elle a pu contracter une alliance mystérieuse, dont l'infaillible révélation affaiblirait son ascendant, et la livrerait sans défense à ses ennemis triomphans.

Pour me persuader que la déclaration du *Mo-*

(1) Au milieu de mille traits capables de commander l'admiration, nous nous contenterons d'en citer quelques-uns. Habillée en bergère, elle s'est vue réduite, pour se soustraire aux poursuites de ses barbares ennemis, à garder conjointement avec une pauvre fille, le troupeau d'un honnête fermier blessé pour sa cause. — Madame s'est trouvée en face avec le démon incarné de la police qui met au défi tous les déguisemens connus et à connaître; mais Vidocq n'y vit que du feu. — Sous les vêtemens d'un pauvre berger, la mère de Henri de France a passé au milieu des soldats, trinquant avec eux, sans en être reconnue. — Plusieurs fois vêtue en paysanne, elle a accompagné les soldats dans leurs perquisitions sans être nullement suspectée. — A la fin de septembre, par une nuit obscure et froide, tandis, qu'elle reposait dans la cabane d'un vieux paysan, une patrouille nombreuse se dirige vers sa demeure. Aussitôt l'héroïne prend son sac dans lequel se trouve un pain noir, et va se plonger dans une mare où elle passe quinze heures, la moitié de son corps dans l'eau, et la tête couverte de joncs et de plantes aquatiques. — Un jour elle s'est vue obligée à s'abriter jusque dans un trou pratiqué dans un fumier..... Caroline de Naples, duchesse de Berri, régente de France, nièce et filleule de la reine des Français, sous un tas de fumier!..... Tout dans cette femme tient du miracle.

niteur est une pièce authentique, écrite et libre-ment signée de la main de la princesse, je ne me bornerai pas à la parole du commissaire Joly qui a présidé à l'arrestation de Nantes, et à qui la France et l'infortunée veuve pourraient demander compte du sang du duc de Berri (1). Il ne me faudrait pas seulement le témoignage du guichetier-député qui nous offre ses sentimens patriotiques en justification de sa conduite envers la captive; de trois ou quatre médecins, qui ayantvu et revu par ordre du gouvernement, ont fait un beau rapport sur la salubrité et les agrémens du cachot, et sont demeurés muets sur la grossesse; ni celui de cette chambre moutonne et impassible, comme au tems où les ministres du roi citoyen, ayant reçu carte blanche des souverains députés, déployèrent toute la force de leur bras pour se procurer le plaisir d'arracher et

(1) Joly était de service à l'opéra le 13 février, de néfaste mémoire. Au lieu de veiller à la sûreté du prince, il laissa le passage libre à l'assassin qui perça le cœur de Berri. La princesse elle-même n'eût point échappé au poignard, et le monstre eût assuré sa retraite sans le dévoûment d'un vigoureux limonadier, et c'est le même Joly que le gouvernement envoie à Nantes pour présider à l'arrestation de la nièce du roi des Français. A la vue de ce commissaire, l'infortunée veuve frémit et cache sa figure dans ses mains. L'affreux souvenir du 13 février se retrace à sa mémoire..... L'arrestation de Madame eut lieu le 7 novembre, jour anniversaire de la naissance de la princesse; est-ce là, ministres, le bouquet que vous présentez au nom de votre maître, à la bonne duchesse nièce et filleule de votre reine!.... C'était encore le jour anniversaire de la mort de Philippe-Égalité, dont la tête tomba sous le glaive du bourreau. Et cependant le roi-citoyen était à l'opéra avec sa famille. O Philippe! Philippe!.... Est-ce ainsi que tu célèbres la mémoire de ton père?....

d'anéantir la moitié de ses membres ; de cette chambre si haute qui, sur la sommation de la chambre basse, est venue, chapeau bas, s'offrir en haulocauste, sur l'autel de la liberté (1)? ni encore celui de ces députés, incorruptibles devant le budget comme le sénat romain devant l'or de Cynéas, qui par un jugement unanime (en attendant celui de la postérité) se sont déclarés non prostitués; de ces députés exclusivement attentifs à la voix d'insatiables ministres demandant à grands cris qu'on se hâte de forger des lois financières pour satisfaire l'appétit glouton du gouvernement à bon marché (2) dont nous a doté la philantropique révolution; loyaux et fidèles députés, qui, par conséquent, n'ont pas le tems de prêter l'oreille (3) à la voix de la France, réclamant aussi à grands cris, et au nom de la charte de 1830, au nom de la justice, de l'humanité et pour l'honneur du roi citoyen, qu'on se hâte enfin de mettre un terme à la plus infâme des tyrannies, et de briser les fers de la

(1) Cet acte de violence est une des plus effroyables monstruosités dont l'histoire puisse garder le souvenir: c'est la convention décimée par le dictateur..... En se dépouillant de l'hérédité, les pairs ont prononcé contre eux-mêmes l'arrêt de mort; aussi dans la réalité cette chambre n'existe plus que de nom.

(2) Si bon marché, que malgré les impôts qui nous écrasent depuis trois ans, nos gouvernans nous ont déjà dotés de 500,000,000, de déficit, en attendant que la France s'engloutisse dans la banqueroute vers laquelle elle s'avance à pas de géant.

(3) Voyez aussi avec quelle légèreté la chambre élective détourne la tête et proclame l'ordre du jour, en réponse aux innombrables pétitions en faveur de MADAME.

mère de l'orphelin exilé ; je ne m'en rapporterai même pas aux aveux de bouche, ni aux aveux par écrit qu'on prêterait à la captive, par la raison qu'elle est captive (1), et parce que ses aveux ne me parviennent décachetés, au travers du guichet de la bastille, que par l'organe de nos baladins. Mais pour croire, il me faudrait comme autrefois un apôtre, voir de mes yeux les preuves matérielles confirmées par les aveux de la princesse libre.

Quel homme doué d'un peu de sagacité, d'attention et de bonne foi, quel Français digne de ce nom pourrait sans la voir, sans la lire, sans l'entendre, malgré les protestations imposantes des compagnons inséparables de sa captivité, juger et condamner une telle princesse, entourée d'une populace de geôliers, réduite à la condition des esclaves, claquemurée dans un étroit cachot, sur le seul témoignage d'un soldat, vendu à un pouvoir athée, enfanté par le chaos (2), ennemi né de la captive ; à un pouvoir qui dresse des autels à la Nécessité (3), divinité farouche, par qui sont justifiés tous les crimes, et tous les

(1) La loi frappe de nullité tous les actes émanés d'un prisonnier sous les verroux.

(2) Le *Chaos*, dont le gachis de M. Lobeau n'est que la suite, exprime l'état de la France depuis la première journée des barricades jusqu'à la mémorable séance du 9 août, qui fit sortir un roi bourgeois du milieu des ruines et du sang.

(3) C'est la seule réponse qu'a donnée le ministère pour justifier toutes les illégalités du pouvoir.

droits remplacés par la force brutale (1); un pouvoir qui renie la charte qu'il a jurée (2), les hommes et les principes qui l'ont créé (3), un pouvoir enfin qui parmi trente-trois millions de Français, ne trouve qu'une seule tête digne de porter la couronne avec honneur et gloire, le fils de celui qui fit tomber la tête du meilleur des rois (4), quel témoignage, grand Dieu!!!

(1) Les exactions dévergondées, les assassinats, *les outrages* à la pudeur, la violation des tombeaux dans la malheureuse Vendée, le sang encore fumant et impunément répandu des Bonnechose, Cathelineau, Bourecueil, d'Anache, de la jeune et intéressante de la Roberie, etc, etc., sont là, et parlent plus haut que nous ne pourrions le faire nous-mêmes.

(2) Nous ne citons ici que les articles de la charte violés par le gouvernement envers S. A. R.:

Art. 1.er Tous les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs *leurs titres* et *leurs rangs*.

Art. 4. Leur liberté individuelle est garantie, personne ne *pouvant être poursuivi ni arrêté* que dans les cas prévus par la loi et dans les formes qu'elle prescrit.

Art. 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte une égale protection;

Art. 13. Le roi ne peut jamais ni *suspendre* les lois elles-mêmes, ni *dispenser de leur exécution*;

Art. 53. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

Voyez à la fin, aux pièces justificatives, le serment solennel par lequel le roi des Français a juré l'observation de la charte.

(3) Qu'est devenue la souveraineté populaire sur laquelle on s'est appuyé pour renverser et reconstruire? Demandez aux Lafayette, aux Laffitte, etc., aux héros de juillet, si le gouvernement qu'ils ont établi leur a été fidèle et reconnaissant.

(4) Voici le vote textuel de Louis-Philippe-Joseph Égalité, père de Louis-Philippe, roi des Français, dans le procès de Louis XVI, dont la chambre actuelle a reconnu l'innocence et les vertus. « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux » qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du « peuple, méritent la mort, *je vote la mort...*» Ce vote prononcé sans émotion, Égalité retourna tranquillement à sa place, sans paraître s'apercevoir de la sensation qu'il venait de produire sur la majorité des assistans. Si le père Égalité était évoqué aujourd'hui par la France, pour donner son vote sur la con-

Et c'est à l'aide du document le plus immoral, le plus révoltant, et le moins digne de croyance, que les ministres d'un tel gouvernement prétendraient affermir le trône de Philippe, anéantir l'autorité et la gloire de sa nièce, effacer le souvenir des vertus de la bienfaisante princesse, nous faire contempler d'un œil tranquille la violation de toutes les lois, pour s'acharner contre leur victime, et arracher du cœur des Français l'amour de notre Henri et l'espérance de voir un jour peut-être l'enfant de l'Europe porté par nos vœux unanimes sur le trône de ses pères !

Eh! comment pouvoir donner quelque confiance à des documens présentés par les ennemis implacables de la duchesse, dans la seule vue intéressée de la faire condamner au tribunal de l'opinion; à des documens dont le gouvernement lui-même s'efforce de nous prouver l'imposture? Si la déclaration est authentique, et si la grossesse était un fait incontestable, pourquoi, la veille même du jour où le pouvoir la produisit aux yeux de la France indignée, a-t-on eu la cruauté et l'inconcevable impolitique d'arracher à la princesse la vertueuse de Kersabiec, l'amie de son cœur, et le vénérable comte de Mesnard, confident intime de ses secrets, témoin inséparable

duite du gouvernement de son fils, comment s'exprimerait-il à la vue de la charte-vérité convertie en la nécessité de M. de Broglie et la franchise de M. Thiers, et de la souveraineté du peuple mitraillé dans l'état de siége du 6 juin? (Voyez aux notes justificatives).

rable de sa gloire et de ses infortunes, et capable tout à la fois par ses cheveux blanchis dans l'adversité et son noble caractère, de soutenir la femme défaillante, et d'imposer silence à ceux qui auraient été tentés de révoquer en doute la véracité du gouvernement ?

Pourquoi, dès l'instant de cette précieuse découverte, les ministres de l'oncle compatissant ont-ils rivé les fers de la nièce qui, dans une telle position, eût inspiré la pitié et provoqué la générosité des cœurs les plus barbares? Pourquoi, sitôt que cette déclaration fut livrée à la publicité, la future mère, libre jusqu'alors de respirer et de se promener sur les remparts de la citadelle, pour contempler douloureusement à ses pieds la France dépouillée de sa gloire et couverte de deuil; pourquoi l'a-t-on claquemurée dans son étroit cachot, lui ravissant ainsi jusqu'à l'espérance et jusqu'à la liberté de pleurer sur les malheurs de sa patrie? Pourquoi le dernier jour qu'on lui permit de recueillir du haut de la bastille les vœux et les témoignages d'amour et de douleur que lui exprimaient de loin les dames éplorées ; pourquoi, privée de ses enfans, de sa famille, de ses fidèles amis, de toute société, après avoir perdu sa fortune, sa liberté, et menacée dans ce qui lui était plus cher que la vie; pourquoi, dis-je, loin de la laisser jouir de ce spectacle innocent, pour l'empêcher de succomber sous le poids

des maux qu'on s'était plu à entasser sur sa tête royale; pourquoi l'impitoyable geôlier, en commandant à sa victime d'avoir à s'ensevelir dans son tombeau, lui a-t-il enfoncé le poignard par ces paroles insultantes: Contemple-la cette France, jadis couverte de gloire, enivrée de bonheur, fière de ta présence et enrichie de tes bienfaits; vois cette patrie arrosée du sang de ton époux; et qui salua, avec des transports unanimes, l'enfant miraculeux, gage de son amour : ce spectacle t'enchante; eh bien! ce spectacle désormais ne sera plus pour toi?

Je dis plus : pourquoi Louis-Philippe, pour venger son honneur, et satisfaire aux justes réclamations de millions de Français, n'a-t-il pas, dès le principe, brisé les portes du cachot, et produit au grand jour la prisonnière, pour anéantir ainsi sans retour le crédit de cette femme redoutable et de ses partisans obstinés? Pour se laver du crime de calomnie contre sa propre nièce, deux mots pouvaient suffire : Louis-Philippe n'avait qu'à présenter la captive à l'Europe silencieuse, en s'écriant comme Pilate : *Voilà la femme!* et la France attristée de la seule faiblesse où le désespoir aurait plongé une femme d'ailleurs si respectable, de répondre aussitôt d'une voix unanime : Renvoyez au berceau natal celle qui, ne pouvant supporter son exil et l'excès de son infortune, a divorcé avec la France et la gloire.

Après l'infâme publication de la déclaration arrachée à la veuve captive, ou fabriquée par un raffinement de perversité infernale, le roi des Français ne pouvait détourner le terrible soupçon d'avoir voulu outrager sa propre nièce par la plus exécrable calomnie, qu'en laissant aux amis de la princesse la liberté de se convaincre de la vérité. Et c'est là ce que l'intrépide de Kergorlay a déclaré au ministère, avec cette noble énergie qui le caractérise, dans ces deux lettres mémorables *que* l'histoire livrera à la postérité pour la honte éternelle des lâches calomniateurs d'une princesse, *parfait modèle de grandeur, de courage, de pureté, de conduite et de cœur*..... A la vérité le gouvernement, par l'organe du geôlier, a fait un appel aux fidèles serviteurs de l'infortunée captive, et a offert aux légitimistes les plus incrédules et les plus influens, de leur montrer sa prisonnière. Mais en vain, sur cette invitation officielle, et à la voix de la princesse presque expirante, les plus hauts personnages se présentent devant l'inflexible geôlier. Les Mesnard, les Rosambeau, les Valory, les Hennequin, les Châteaubriand, les Duguigny, les Kersabiec, etc., sont refusés. Armés de toute la puissance de l'éloquence qu'inspire à des cœurs sensibles et généreux la noble passion de secourir une noble infortune, en vain ils frappent à coups redoublés aux portes de fer des Tuileries et aux portes

d'airain de la bastille. Le barbare geôlier, les impitoyables ministres de la majesté citoyenne ne donnent, pour toute réponse, que ces paroles de sauvages : *Nous ne le pouvons.* C'est ici le tombeau de la liberté et de l'espérance.

Interdits et confondus, ces illustres personnages qui honorent le nom français autant que les persécuteurs de Caroline le déshonorent, s'éloignent silencieusement de cette bastille où le crime tient l'innocence et la vertu dans les fers. Armés de la charte nouvelle, ils se présentent avec confiance devant le sanctuaire de la justice. Au nom des lois divines et humaines, ils demandent à grands cris que les portes du cachot soient ouvertes et qu'on brise les fers de la mère de l'orphelin; mais hélas!..... ils n'aperçoivent sur le trône de la justice qu'une idole muette.... (1) Plus de signe d'espérance!.... Plus de Christ!.... A la place de cette image consolante que la révolution a livrée aux flammes, ils croient apercevoir gravées ces paroles sinistres : L'an..... la gloire, la liberté, la justice et la vertu furent exilées avec les fils de saint Louis et de Henri IV, pour faire place à l'arbitraire et au despotisme!!! Français, pleurez sur la patrie!

(1) Tout le monde sait que les amis de la princesse, au nom de la charte qui assure la liberté individuelle, et au nom des lois qui interdisent, sous les peines les plus graves, de détenir arbitrairement aucun individu, se sont présentés devant différentes cours royales, et ont demandé la liberté de MADAME auv magistrats chargés de veiller à la sûreté de tous les citoyens.

Si le gouvernement de la *nécessité* s'est obstiné à refuser de produire la victime sur la montagne, s'il a fermé l'oreille à la voix de mille Français réclamant la liberté de communiquer avec S. A. R., n'est-ce pas uniquement parce qu'il tremblait que la vertu et la gloire de l'immortelle captive sortant du tombeau et plus pures et plus éclatantes, ne dévoilassent les mystères d'iniquité enveloppés dans les ténèbres de Blaye, et n'accusassent trop hautement au tribunal redoutable d'un peuple terrible contre les diffamateurs de l'innocence opprimée, l'épouvantable machiavélisme de nos comédiens tragiques ?

Tandis que les hommes qui ont un intérêt immense à déshonorer ceux dont ils possèdent les riches dépouilles, s'efforcent de me faire considérer comme authentique une déclaration annonçant que la fille des rois vient de divorcer avec la France et de vendre ses droits à la régence par une alliance étrangère, l'auguste captive, du tombeau où son ennemi la tient enchaînée, fait entendre au fond de mes entrailles émues ce cri sublime et déchirant : JE PRIE MES AMIS DE SUSPENDRE LEUR JUGEMENT, ET DE NE PAS ME CONDAMNER AVANT DE M'AVOIR ENTENDUE.

Français ! c'est une femme embastillée, esclave; c'est la veuve de Berri assassiné dans ses bras ; c'est la mère des pauvres et des orphelins, qui, naguère adorée, faisait comme Judith la joie, la

gloire, et l'honneur de la France; c'est la mère d'Henri qui vous fait entendre sa voix suppliante. Le riche couronné vous inspirerait-il plus de confiance que la mère captive de l'orphelin détrôné?... Et croiriez-vous compromettre votre honneur et le salut de la patrie, en accordant à la bonne duchesse le délai qu'elle réclame pour éclairer votre jugement?... La fameuse déclaration que le député geôlier s'est hâté de livrer à ses maîtres, et que ceux-ci n'ont pas rougi de mettre sans retard sous les yeux de l'Europe; aurait-elle fait plus d'impression sur vos esprits que la prière attendrissante de la noble captive n'en a fait sur vos cœurs?...

Régicides, comédiens, parjures, journaux prostitués! dites tant qu'il vous plaira que la déclaration du 28 février est authentique et digne de foi: pour vous je l'accorde, puisqu'elle porte votre cachet. Mais moi qui crois comme à l'évangile même que la lumière et la vérité nous viennent du ciel et non des enfers; moi qui ne redoute ni vos jugemens, ni vos cachots, qui ai en exécration la calomnie et les calomniateurs, et qui adore l'innocence persécutée et la vertu malheureuse avec tous les dignes Français qui n'ont point fléchi le genou devant le veau d'or, tandis que la France, attentive et intelligente, livre au burin de l'histoire les parjures et les traîtres, les persécuteurs et les calomniateurs de la veuve et de l'orphelin, je

crierai dès ce jour à tue-tête, et j'écrirai à la face du soleil: Horreur! infamie! vous en avez menti! En attendant que l'héroïque princesse, hors de France, loin de ses bourreaux, ait confirmé solennellement la déclaration de son mariage et de sa grossesse, je repousse de tels témoins, présentés par un tel gouvernement, contre une telle captive bâillonnée, et je demeure convaincu que la déclaration du *Moniteur*, moralement et légalement calomnieuse à mes yeux, n'est qu'une pièce de comédie, dernier chef-d'œuvre de nos baladins, qu'ils ont voulu, comme d'usage, couronner d'un accouchement de théâtre pour divertir les amateurs, et justifier, aux yeux de leurs admirateurs, leur mérite dans cette noble profession.

DEUXIÈME QUESTION. — Le procès-verbal du 10 mai constate-t-il l'accouchement, et la princesse est-elle réellement accouchée?

CHEF-D'ŒUVRE D'INFAMIE DE NOS COMÉDIENS POLITIQUES.

Mentita est iniquitas sibi.

Aux armes, citoyens! (1) La patrie en danger vous appelle à de nouveaux triomphes. Mon sommeil vient d'être interrompu par le bruit répété du canon. Prêtez l'oreille.... Son retentissement dure encore. Que dis-je...? Ne croyais-je pas

(1) Au moment de l'accouchement fabuleux, le général Bugeaud a fait tirer trois coups de canon.

dans mon rêve être encore sous le régime impérial, ou sous la verge de fer de la déplorable restauration! J'oubliais qu'il est enfin passé cet heureux tems où nous étions si malheureux, et qu'après avoir balayé et purgé, par les mains des balayeurs et des vidangeurs, les Tuileries et la France de cette branche aînée des Bourbons qui faisait mal au cœur et que le fils d'Égalité nomme à si juste titre, la majesté républicaine, foulant aux pieds ses insignes croyaux, couronnée d'un coq gaulois par le grand pontife Lafayette, régnait par la grâce et pour le bonheur du peuple souverain, sur le premier trône de l'univers. France, heureuse France! continue de reposer en paix, sous les bienfaisans rayons du soleil de juillet, sur les doux pavés que les héros des immortelles ont entassés en guise de trophées pour ensevelir à jamais les aigles et les lis. Du haut de sa couche dorée, ombragée par ses lauriers, le vainqueur de Jemmapes et de Valmy veille sur la patrie. Son regard redoutable tient enchaîné l'autocrate de toutes les Russies, et paralyse les bras jadis vainqueurs de ses vaillans guerriers, jaloux de la bonne fortune des Français commandés par un arc-en-ciel permanent.

Ce n'est pas en vain cependant que dans les ombres de la nuit on nous donne le signal de détresse. La France, prospère et tranquille, n'ayant plus rien à redouter des despotes, c'est donc l'au-

dacieux Guillaume qui, pour la troisième fois, vient en vautour, fondre sur la Belgique et troubler le paisible sommeil des fortunés époux ?

Où vais-je m'égarer !.... Le bombardement de la citadelle d'Anvers n'a-t-il pas cimenté sans retour le bonheur et l'indépendance de la Belgique, contre les insolentes prétentions du tyran de Nassau ?

Mais enfin, ministres responsables, expliquez à la France électrisée et frémissante les motifs qui vous ont fait ordonner de tirer le canon. Une nouvelle émeute, enfantée dans les ténèbres, vous aurait-elle procuré la nouvelle occasion de faire mitrailler la population parisienne pour célébrer d'une manière plus frappante l'anniversaire du six juin? Mais votre état de siége, proclamé en violation de l'article 13 de la charte-vérité, a dû apprendre au peuple souverain qu'entre vous et Polignac il existait une différence marquée. Celui-ci, que sa défaite a rendu si criminel, ne lançait contre les conspirateurs que des ordonnances menaçantes et stériles ; mais vous, que le succès a absous du crime de parjure, vous lancez des boulets contre les chers camarades de la meilleure des républiques. Polignac ne repoussait les pavés qu'avec des fusils chargés à poudre ; mais vous, ministres du bon roi-citoyen, c'est la baïonnette en avant et avec des canons vomissant la mitraille, que vous poursuivez, jusque dans leurs

foyers, les héros qui de leurs mains ensanglantées et encore fumantes ont élevé le trône de Philippe.

Ce son lugubre, qui vient de l'Occident, n'annoncerait-il pas à la France consternée que c'en est fait de Caroline, que son cruel martyre est enfin couronné, et que la colombe vient de briser ses fers pour entrer dans un meilleur royaume? Affaiblie par une année entière passée dans les plus cruelles angoisses, épuisée par sept mois de la plus dure captivité, rongée par une affection de poitrine bien caractérisée et alarmante, abattue par des crises violentes, qui chaque jour mettaient sa vie en danger, le cœur serré et meurtri par tous les genres de privations, abreuvée d'outrages, enfin placée dans un état d'interdiction et d'excommunication politique qui la met hors la loi, comment une jeune femme si sensible, une mère si tendre, une princesse si aimante, qui peut défier ses bourreaux de la convaincre d'autre crime que celui de ses bienfaits et de son amour pour la France, une reine enfin que le peuple, foulant aux pieds la monarchie, a respectée jusque dans son délire; comment, dis-je, l'infortunée captive n'aurait-elle pas succombé!!! Ministres-geôliers, répondez à la France!

—Ces trois coups de canon annoncent à la France incrédule que les ennemis du gouvernement sont enfin confondus, que la vérité triomphe, et que

la déclaration du mariage n'était point une calomnie inventée à plaisir, mais un acte authentique, écrit en entier et librement signé par la prisonnière.

En effet, Bugeaud, ce bon et loyal exécuteur de nos hautes œuvres, vient de délivrer la princesse de sa longue grossesse, en attendant patiemment que notre roi chéri daigne nous ordonner de délivrer sa nièce de ses fers. Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer qu'elle vient de donner naissance à une italienne dans la citadelle de Blaye. Le commandant de la citadelle, juge irrécusable, a tout vu de ses yeux. Onze témoins, nombre compétent s'il en fut jamais, choisis par notre général et appelés à sa requête, à l'effet d'assister à l'accouchement de son A. R., étaient dans la citadelle, consignés prudemment dans un *salon* séparé de la *chambre* de la future mère. Connaissant par expérience la coupable incrédulité des Français, qui, pour un mot échappé de notre bouche à la tribune, osent nous traiter de comédiens, nous avons ordonné ce luxe de témoins, pour que ce coup de théâtre terrassât les plus obstinés, et, par égard pour la princesse et par respect pour la décence, nous avons voulu que lesdits témoins fussent dans une pièce *voisine* et *séparée*, pour ne pas voir la mère accouchant. Quand tout a été accompli, que l'enfant a été dûment *nettoyé* et *habillé*, considérant que nous

avions tout concilié pour notre honneur et la honte de nos ennemis implacables, Bugeaud, l'immortel Bugeaud a ouvert avec solennité les portes qui séparaient les témoins de la princesse, et au bruit du canon qui annonçait notre glorieux triomphe, les témoins sont entrés, non point dans la prison (c'est une calomnie), mais dans la chambre à coucher de la duchesse, et ces témoins ont vu (retenez bien ceci, c'est l'essentiel de l'affaire), ils ont vu de leurs yeux (on ne saurait en douter, puisqu'ils n'ont pas craint de le constater par écrit; voyez leurs noms en toutes lettres au bas de ce fameux procès-verbal), ils ont vu, (voilà que nous vous tenons, Messieurs les henriquinquistes!) ils *ont vu une femme* paisiblement *couchée dans son lit, ayant à sa gauche un enfant nettoyé* et *habillé*, et autour de son lit deux dames et deux médecins, et après avoir vu ladite femme et un enfant *nettoyé* et *habillé*, que Messieurs Bugeaud, Dubois et Delort leur ont déclaré appartenir à Madame la duchesse, qui l'avait mis au monde après de très-courtes douleurs, et sans que sa santé, d'ailleurs si robuste, ait été nullement altérée, ont lesdits témoins, après lecture faite, signé le présent procès-verbal. Lisez, le voilà tout entier dans notre *Moniteur* : voyez, et dites-nous, si vous osez encore, race perverse et incrédule, s'il est possible qu'un acte soit revêtu de preuves plus imposantes que celui qui

constate l'accouchement de la princesse. Vils calomniateurs du meilleur des rois, vous devriez être condamnés en masse à faire à ce bon roi, ainsi qu'à nos Excellences, une amende honorable; mais voulant aussi nous-mêmes user de notre clémence extraordinaire, nous vous condamnons seulement à lire vous-mêmes et à méditer attentivement les circonstances d'un événement inouï dans l'histoire, et qui va vous couvrir d'une honte éternelle.

— Messieurs les ministres, que vos Excellences ne se mettent point en colère, mais plutôt qu'elles considèrent qu'elles s'adressent à un Français qui n'est pas homme à se payer de son et de fumée. L'éclat de votre voix et la fumée de votre emportement, pas plus que le canon de Blaye, ne sauraient me convaincre de la réalité d'un accouchement opéré dans les doubles ténèbres de la nuit et du cachot, à moins qu'après m'en avoir déroulé les circonstances frappantes, vous ne me prouviez encore que les témoins, choisis par vous et votre docile geôlier, sont capables par leur moralité et leur indépendance de m'inspirer la plus haute confiance. Poursuivez, je vous prie, un sujet qui m'intéresse au suprême degré : mais souffrez qu'auparavant, et à l'exemple de Bugeaud introduisant les témoins auprès de l'accouchée, j'invite les plaisans qui nous écoutent à conserver plus de gravité, ne fût-ce que par

égard pour vos Excellences qui daignent m'honorer de leur visite et de leurs officieuses explications que j'apprécie à leur juste valeur. *Spectatum admissi, risum teneamus, amici.*

—Nous sommes ravis de votre politesse et de l'impression que paraît faire sur votre esprit judicieux l'exposé frappant et lumineux des circonstances qui ont précédé, accompagné et couronné l'accouchement heureux de la duchesse. Pour mettre le sceau à votre conviction, nous allons nous hâter de satisfaire à votre juste demande et de vous présenter le tableau des témoins.

Nous ne vous dirons point avec quelle solennité nous avons déployé devant l'Europe entière le triple procès-verbal, dressé sur les lieux, en présence de la princesse acceptant et confirmant, en présence des témoins dont les pudiques regards n'avaient plus rien à redouter. Le canon de la citadelle, qui a retenti dans toute la France, nous dispense de nous amuser à vous donner de nouveaux détails à ce sujet.

En tête des témoins vous voyez figurer le général Bugeaud, l'homme de notre droite, qui a si bien mérité de nous et du roi-citoyen, et qui, selon notre promesse, va voir ouvrir devant lui les portes du Luxembourg et recevoir l'accolade fraternelle de la noble chambre des pairs. Son dévoûment au trône de juillet, et par dessus tout le noble titre de geôlier de Madame qu'il a si

bien mérité par le succès dont il a couronné sa noble mission, doivent l'élever aux plus hautes dignités de l'état. Oserait-on élever le moindre soupçon contre le témoignage d'un tel général, qui a tout vu, qui a réduit sa captive à confirmer par écrit cette heureuse grossesse que l'honorable et clairvoyant Joly (qui recevra également son salaire de ses maîtres reconnaissans) découvrit six mois avant que l'enfant ouvrit les yeux à la lumière; un généra-député, établi là par nous pour repousser tous les légitimistes, et faire constater l'accouchement annoncé et attendu depuis si long-tems et à si juste titre; un général enfin qui, mettant toute sa gloire à justifier notre confiance, a eu le courage de fouler aux pieds a charte-vérité et les lois les plus sacrées, et qui a pris des entrailles de fer pour étouffer la voix de sa prisonnière et ne point entendre les cris de la France indignée.

Remarquez ensuite ces magistrats intègres que rien n'a pu ébranler; ces magistrats chargés de veiller à l'exécution des lois, de rendre à chacun indistinctement bonne et exacte justice, et qui, malgré leurs sermens à la charte-vérité, malgré les sommations pressantes et réitérées des légitimistes armés de la loi, se sont constamment refusés à rendre justice et à ouvrir les portes du cachot à la mère d'Henri. Un sous-préfet de création nouvelle, en remplacement de celui dont les sentimens nous étaient suspects; un procureur de

notre bon roi, et tout dévoué au succès de la bonne cause; un commandant de la place de Blaye placé par nous sous les ordres de Bugeaud; un commissaire civil de notre gouvernement; des médecins de notre choix, ou que nous n'avons laissé pénétrer dans la citadelle que sous la promesse solennelle de se constituer prisonniers, de demeurer muets et après avoir souscrit à toutes les conditions imposées par le bon plaisir de notre général: conditions dont personne n'a le droit de nous demander compte, parce que la nécessité et de hautes considérations..... enfin un ecclésiastique que son civisme nous a fait juger, seul parmi les siens, digne de notre confiance. Ce prêtre vénérable que Sa Majesté, dit-on, vient de nommer à l'évêché de Tarbe, en récompense de son mérite connu, avait reçu de notre pieux roi la mission de donner les consolations de son ministère à la duchesse, à laquelle, nous, moins faciles et plus prudens que les bourreaux de quatre-vingt-treize, nous n'avons pas laissé le choix du directeur de sa conscience. Que pourraient dire désormais ces carlistes fanatisés par le jésuitisme le plus intolérant? Oseraient-ils encore accuser d'irréligion le roi des Français, à la vue de cette sollicitude édifiante et délicate qui se détermine à envoyer à la duchesse un directeur de conscience, d'autant plus nécessaire dans sa position qu'elle ne le demandait pas? Dira-t-on

que le roi des Français a outrepassé ses pouvoirs et violé l'article 5 de la charte, en laissant à tous une égale liberté pour sa religion; mais son titre de roi très-chrétien ne lui faisait-il pas un devoir sacré de procurer et même d'imposer un confesseur à Caroline, la nièce et la filleule chérie de la reine des Français? Où trouver un républicain assez audacieux, un carliste assez effronté pour oser soupçonner que de tels et d'aussi nombreux témoins, choisis dans toutes les classes de la société gouvernementale, eussent voulu sanctionner une imposture et assumer sur eux, aux yeux de la postérité, la plus terrible responsabilité, en déclarant avoir vu une *femme couchée*, ayant à sa gauche un enfant *nettoyé* et *habillé*? qu'en pensez-vous, Monsieur?

— Admirable! messieurs les ministres. Oh que vous justifiez excellemment l'opinion que les Français ont de votre mérite éminent dans l'état que vous exercez! Vous vous montrez les dignes serviteurs de votre maître; impossible de mieux répondre à la confiance dont il vous honore, et de faire un choix de témoins plus dévoués et plus intéressés à conduire à heureuse fin l'événement auquel votre profonde politique attache une si haute importance. Je regrette que la France entière n'ait point entendu votre *voix tricolore* (1)

(1) C'est le prince royal, fils aîné du roi des Français, qui a enrichi notre langue de cette expression nouvelle.

et recueilli comme moi chacune des paroles qui ont fait sur mon esprit une impression ineffaçable. Il est seulement à désirer pour vous que les emplois occupés par les témoins auprès du gouvernement, que les récompenses et les dignités dont vous couronnez leurs officieux services, ne fassent dire à la France ce qu'osa reprocher à l'assemblée constituante le courageux défenseur du meilleur et du plus infortuné des rois: « Je » cherche parmi vous des témoins consciencieux » et intègres, et je ne vois que des compli- » ces corrompus. »

Quant à la conduite des ministres du roi imposant un ministre de la religion à la captive, elle me jette, je l'avoue, dans l'étonnement. J'avais toujours cru que la conscience était un sanctuaire impénétrable au despotisme le plus absolu, et qu'il n'y avait ni roi ni pontife capable de porter jusque là la tyranie et l'intolérance. (1)

Pour achever de dissiper mes scrupules et d'éclairer ma religion, je vais profiter de la liberté que vous m'avez donnée pour vous exposer

(1) Que dirait la France, si on voyait paraître tout-à-coup dans le *Moniteur*, une ordonnance, non point de Charles X, suspendant la liberté de la presse, mais de Philippe I.er, ainsi conçue: Nous..... considérant..... notre conseil entendu, avons ordonné et ordonnons: Art. I.er La confession désormais sera obligatoire pour les Français, qui seront tenus de donner leur confiance au prêtre qu'il plaira à notre gouvernement de leur imposer. Les prisonniers eux-mêmes devront s'y conformer, et nos ministres de..... C'est cependant là ce qu'on s'est permis envers la captive de Blaye.

quelques difficultés que la lecture attentive du procès-verbal et de certains journaux indiscrets de l'opposition ont fait naître dans ma conscience timorée. Sitôt que vous les aurez résolues, j'emboucherai la trompette, et, nouvel apôtre, j'irai porter vos paroles à tous les Français pour faire tomber le bandeau qui leur cache la vérité. Votre extrême obligeance, et l'importance de la matière, jointes au zèle dont je suis animé pour le triomphe de la bonne cause, m'enhardissent à vous adresser des questions qu'il vous sera aisé de résoudre.

Pourquoi l'honorable M. Gintrac, qui n'a point quitté la citadelle, ne figure-t-il point dans le procès-verbal? Pourquoi M. le comte de Brissac, Mad. la comtesse d'Hautefort et Mad. Hansler, si capables par leur indépendance et leur moralité d'inspirer la confiance, et que le procès-verbal nous dit être demeurés constamment auprès de la princesse, avant, durant et après l'accouchement, se sont-ils formellement refusés à signer ledit procès-verbal constatant la naissance d'un enfant, fruit d'un mariage que la duchesse avouerait elle-même avoir légalement et légitimement contracté? Et, chose plus étonnante encore, comment le général a-t-il oublié d'inviter la mère, en l'absence de son époux, à sanctionner par écrit un acte qu'elle a déclaré, nous dit-on, elle-même avec assurance en présence de té-

moins? Comment se fait-il qu'un acte aussi solennel, auquel le gouvernement et la France attachent tant d'intérêt, ne soit pas revêtu de la signature de l'auguste personnage qui en est l'objet?

--Ces gens-là ne sont que des carlistes aveugles et entêtés, indignes de notre confiance, et dont le témoignage n'eût été qu'une superfluité déplacée. D'ailleurs, ils eussent fait du scandale, et vous comprenez... Enfin, nous avons voulu, nous ministres exécuteurs de la charte-vérité, faire triompher la liberté jusque dans la prison de Madame. Quant à la duchesse, nous l'eussions désiré, mais... Au reste, le général ne l'a pas jugé nécessaire. En effet, quoique sa santé n'eût été nullement altérée par son accouchement à la fleur d'orange, grâce à la douceur de nos procédés envers elle, était-il dans les convenances d'inviter une si auguste accouchée à apposer sa signature? C'eût été lui faire croire que sa déclaration verbale ne nous rassurait pas assez pour l'avenir. Bref, le procès-verbal n'en constate pas moins qu'elle a fait un enfant!

--Très-bien! Messieurs les ministres. Chacune de vos paroles ajoute à ma conviction. Mais pourquoi les nombreux témoins, appelés à la requête du général à l'effet d'*assister* à l'accouchement, selon la teneur formelle du procès-verbal, sont-ils demeurés constamment dans un *salon séparé*

de la *chambre* de l'accouchée? pourquoi ne leur a-t-on montré ni la mère accouchant, ni l'enfant ne faisant qu'un avec la mère, comme cela se pratique à l'accouchement d'une princesse? Pourquoi les témoins ne sont-ils entrés qu'après l'événement terminé, et ne les a-t-on introduits, de nuit, dans la citadelle que pour leur montrer le spectacle bien innocent sans doute... (car prenez garde, je suis loin de former le moindre soupçon contre votre pudeur; ceux qui oseraient en douter n'ont qu'à voir jusqu'où vous l'avez porté dans cette circonstance) pour leur montrer le spectacle d'une femme couchée dans son lit avec un enfant *nettoyé* et *habillé*? Ce n'est pas pour moi, croyez-le bien, que je vous adresse ces questions, mais pour les incrédules que j'ai à convertir et qui ne connaissent pas, comme moi, les égards dont la princesse a été l'objet, depuis sa détention, de la part du sensible Bugeaud, de vos Excellences et de la meilleure des républiques. Ne pourrait-il pas se rencontrer quelque henriquinquiste *durœ cervicis*, qui refusant d'ouvrir les yeux à la lumière éblouissante du soleil de juillet, oserait faire cette objection, spécieuse à la vérité, mais qu'un nouveau converti, tel que moi, aurait de la peine à resoudre.

En 1820, aux approches de l'accouchement de la duchesse de Berri, on avait pris toutes les précautions pour donner une grande authenticité

à la naissance du duc de Bordeaux. Quand la duchesse éprouva les premières douleurs, elle appela ses femmes pour qu'elles eussent à prévenir le maréchal Suchet, duc d'Albuféra ; elle ne voulut point que l'enfant fût détaché d'elle avant que le maréchal n' eût vu, de ses propres yeux, son sexe et la réalité de sa naissance. Le médecin Baron, le chirurgien Bougon, M. Deneux, accoucheur de Madame, MM. Franque, garde du corps, Lainé, garde national, madame la duchesse de Reggio, la garde nationale présente aux postes des Tuileries, plusieurs soldats de la garde royale, enfin des militaires de tous les rangs, jusqu'à des personnes étrangères virent la duchesse de Berri ne faisant qu'un avec le duc de Bordeaux, et furent témoins oculaires de la section du cordon ombilical. Le roi et la famille royale, les plus intéressés à cette naissance, étaient seuls absens à cette opération (1). Louis XVIII n'arriva qu'un instant après. Il but à la santé de l'accouchée, et prenant ensuite l'enfant dans ses bras, il le montra aux assistans, en s'écriant : « Il nous est né à tous. » Et vous, qu'en croyez-vous, Philippe d'Orléans ? Qu'avez-vous à dire de ce royal accouchement des Tuileries ?

Ces témoins pourraient-ils balancer l'autorité de ceux de Blaye ? Si cet accouchement eût été

(1) Voyez aux notes justificatives, n.° 6, un extrait des dépositions des témoins sur la naissance du duc de Bordeaux.

aussi secret qu'il a été public ; si sept mois avant l'événement, on eût séquestré, loin de tous les yeux, la duchesse de Berri et que des témoins, choisis et employés par le gouvernement, n'eussent été introduits qu'après l'événement accompli et n'eussent vu qu'un enfant nettoyé et habillé; si lorsque vous demandâtes au duc d'Albuféra : Maréchal, je sais votre loyauté ; elle me suffit : la duchesse est-elle réellement mère d'un garçon? si au lieu de répondre avec entraînement : Prince, aussi réellement que vous êtes père du duc de Chartres ; si, dis-je, le duc eût dit comme le font aujourd'hui MM. de Châteaubriand, de Kergorlay, de Conny, de Mesnard, Hennequin et tant d'autres ; s'il vous eût dit : la porte du château est restée fermée malgré mes instances, comme ces Messieurs disent aujourd'hui : la porte de la geole est restée fermée malgré nos énergiques réclamations ; si le duc d'Albuféra eût dit cela, Philippe d'Orléans, qu'auriez-vous dit des couches des Tuileries? De par le ciel, vous en auriez pensé ce que nous pensons des couches de Blaye, et vous auriez eu raison.

Voilà mot à mot, Messieurs les ministres, la conversation d'un carliste avec un partisan du roi citoyen, que j'ai entendue, de mes propres oreilles. Pour vous, Excellences, qui excellez dans le métier, cette objection pourrait ne pas vous arrêter; mais où trouver des hommes de votre force

pour détruire tous les argumens qu'on vous oppose ? Votre génie fécond vous offre des ressources inépuisables; pour moi, je vous avoue que j'en fus interdit comme le doctrinaire à qui l'on adressait la parole ; et malgré toutes mes recherches, je suis encore aujourd'hui à ignorer la réplique à un tel raisonnement.

Cependant, puisque la crainte d'affliger la princesse a déterminé le pudique et respectueux général, à consigner les témoins dans l'antichambre, tandis que lui-même, en sa qualité de principal acteur, suivait attentivement le drame qui se déroulait devant lui, je suis intimement persuadé qu'avant les très-courtes douleurs, les témoins ont été introduits pour examiner scrupuleusement, la chandelle à la main, si, par hasard, certaine fille, *une cantinière* par exemple, ou quelque gardien de la citadelle, (car tout est croyable et possible dans ce siècle où l'on voit des choses si étonnantes) (1), n'aurait pas introduit furtive-

(1) Parmi tant d'événemens survenus depuis le gouvernement de juillet, et qui étonneront nos derniers neveux, on doit mettre en première ligne la fin tragique du prince de Bourbon, dernier des Condé, dont le riche héritage est venu combler la fortune colossale de la famille de l'ex-duc d'Orléans. Ce prince, peu de jours après la chûte du trône, au moment où il se préparait à changer ses dispositions testamentaires et à suivre sur les terres étrangères l'infortuné Charles X ; ce vénérable vieillard, que ses serviteurs avaient laissé la veille en état de santé, a été trouvé le lendemain matin, mort étranglé et suspendu à une persienne de sa chambre. Peu après, son aide-de-camp est mort subitement à Calais, dînant avec la baronne de Feuchères. — La fille de chambre de la baronne a été trouvée assassinée dans les Dunes et des assassins qui, avant de subir le suplice, avaient demandé à faire des révélations importantes sur la mort du prince, ont été exécutés sur-le-champ par dépêche télégraphique.

ment, par quelque issue dérobée, et à l'insçu du général que tant de soins préoccupaient, n'aurait pas, dis-je, introduit quelque petite créature qui n'aurait pas été de la princesse. Pour affaiblir les terribles conséquences que les malins légitimistes pourraient tirer de l'absence des témoins, pour mettre son gouvernement et lui-même à l'abri des traits de la calomnie et prévenir l'accusation de supposition d'enfant, le prudent Bugeaud, si bien convaincu de la prochaine délivrance de S. A. R., et si jaloux de justifier la confiance dont vos Excellences l'ont honoré, a certainement employé du moins cet expédient. Ce premier procès-verbal, dont le second doit tirer toute sa force, vous le tenez sans doute en réserve dans le fond de vos portefeuilles pour servir aux pressans besoins. Pour le succès de ma mission, je tiens à ce que vous m'en donniez connaissance; je l'attends par le premier courrier ou plutôt par le télégraphe : sitôt arrivé, je volerai le publier sur les toits, et je réponds que la vue de cette pièce inattendue va opérer une révolution générale dans les esprits.

—Chose étonnante! Croiriez-vous qu'aucun de nous n'y a pensé? C'était au général à prévoir le cas. Mais il est écrit : il n'y a si bon cheval qui ne bronche. Au reste, on n'y pensera pas. Etourdits par le bruit et aveuglés par la fumée du canon, les Français oseraient-ils soupçonner que les ministres d'un gouvernement établi par eux sur les

ruines de la tyrannie et du mensonge eussent osé.....

—Excellences! ne vous y fiez pas. Les Français sont naturellement bons et confians; mais ils ne sont pas moins spirituels. Passionnés pour la vérité et la justice, ils sont ennemis mortels de ceux qui abusent de leur crédulité et de la force pour leur ravir la liberté et calomnier l'innocence. Tous les Français sont solidaires. Le soupçon de l'oppression d'un seul a suffi naguère pour convertir en lion rugissant cette nation la plus douce de l'univers. Caroline fut jadis son idole. Le peuple, courroucé et enivré de son triomphe de juillet, devint calme et silencieux devant la veuve et l'orphelin se dirigeant vers la terre d'exil. Et lorsque Caroline apparut à travers la platine brûlante, ne vit-on pas ses fiers et intrépides ennemis baisser les yeux et fléchir devant cette princesse, si grande dans le malheur. Ministres responsables, ne lassez pas la patience du peuple! Son réveil serait terrible et votre captive trouverait, malgré elle, plus de Français pour déchirer ses lâches calomniateurs, que, dans votre plus grande prospérité, vous ne trouvez de flatteurs et d'esclaves. Vous êtes placés sur un volcan. La révolution de juillet n'est que la fille aînée de celle de quatre-vingt-treize. Elle bouillonne sous vos pas. Profitez de tant de leçons. Un trône élevé hier avec du sang et de la boue, vous offrirait-il plus de garantie qu'un trône

grandi et enraciné par huit siècles de gloire ? Ce silence universel, qui vous inspire tant de confiance, n'annoncerait-il pas une mort prochaine et convulsive. *Quò magis tegitur, tantò magis æstuat ignis.* Ma conscience et la liberté proclamée par les héros de juillet, justifient assez mon audace aux yeux de vos Excellences.

Cependant Bugeaud, le prudent Bugeaud, a fait là une faute grave qui pourrait lui attirer, ainsi qu'à vos Excellences, plus de honte et de regret que l'accouchement n'a produit de douleurs à S. A. R. Si le patriotisme du général m'était moins connu, et si d'ailleurs son intérêt et sa gloire n'avaient été attachés au succès de sa mission, je craindrais qu'il n'eût vendu..... Loin de moi un soupçon si injurieux à un général que vous avez, entre mille, jugé seul digne de votre confiance.

N'oubliez pas que vos ennemis sont aussi nombreux que redoutables. Habitués qu'ils sont à vos visites domiciliaires et nocturnes qui vous ont si bien réussi, il est à craindre qu'ils ne demandent, à leur tour, raison de cet oubli.—Mais voici une idée lumineuse. Toute autre affaire cessant, hâtez-vous de fabriquer un procès-verbal sur cette importante visite : produisez-le en grand caractère dans le *Moniteur* et, pour prévenir les doutes qu'on pourrait élever sur son authenticité, annoncez que l'original a été déposé dans les archives de la grande chancellerie à côté de la mémorable dé-

claration du mariage. Vos témoins sont trop dévoués à votre gloire pour trahir vos Excellences, et tant que vous régnerez sur la France, vous tiendrez les clés de....

—Ma foi, le secret est excellent et mérite qu'on fasse de l'inventeur mention honorable. Nous louons les gens sensés comme vous, et nous n'aurions jamais, quant à nous, trouvé..... Sans plus tarder, nous allons le soumettre à sa Majesté. Mais avant tout, soyez discret et comptez sur....

—Messieurs les ministres, je sais combien vos momens sont précieux. Oserais-je cependant vous supplier de ne pas laisser votre ouvrage imparfait. Ce procès-verbal, qui vous semblait inattaquable, paraît renfermer des erreurs grossières qui n'ont point échappé à la critique de vos mortels ennemis. Ces mensonges inutiles, officieux ou involontaires que votre politique pourrait justifier par certaines circonstances, mais que vos adversaires appellent des impostures révoltantes, m'ont étonné de la part du prudent et loyal Bugeaud, et m'ont jeté moi-même dans un tel étonnement, que j'eusse considéré votre procès-verbal comme une pièce apocriphe si, en le recevant de vos mains, je n'eusse été garanti par vous de son authenticité. Souffrez que je vous expose franchement les erreurs qu'il renferme, s'il faut en croire les hommes de l'opposition.

1.o Le procès-verbal a menti en nous disant

qu'après l'accouchement, Madame d'Hautefort s'est présentée dans le salon où les témoins étaient enfermés, pour les inviter de la part de la princesse à entrer dans la chambre, puisqu'aujourd'hui il demeure constant que la comtesse d'Hautefort n'est point sortie de la chambre de S. A. R., et qu'elle n'a reçu ni transmis cet ordre aux témoins. Voilà trois mensonges d'un seul coup. C'est un peu trop, ce me semble, pour des estomacs difficiles.

2° Le procès-verbal a menti encore, en attestant que MM. Merlet, maire, et Regnier, juge de paix de Blaye, témoins également désignés, n'ont pu être appelés parce qu'ils étaient à la campagne, puisque toute la ville de Blaye est là pour attester qu'ils n'avaient point quitté la ville. Ces deux témoins, que leurs fonctions rendaient plus importans que tous les autres, pourquoi ne les tenait-on pas toujours prêts à l'événement qui, d'un moment à l'autre, devait, selon vous, s'accomplir; et pourquoi M. Bugeaud, dans son procès-verbal, s'avise-t-il de les transporter à la campagne, tandis qu'ils reposaient paisiblement en ville au sein de leurs familles? *Quelles hautes considérations politiques* pourraient légitimer des mensonges qui, selon moi, ne pouvaient que soulever des doutes sur toute cette affaire?

— Monsieur, nous vous disons que le général est un homme éclairé et plein d'honneur. Sa pa-

role doit vous suffire. D'ailleurs, s'il a menti, c'est qu'il a eu ses raisons, et la nécessité a pu... car enfin.... que savez-vous si.... Bugeaud est un homme tout dévoué à notre gloire.

— De grâce, Excellences! encore un mot; il y va de votre gloire. Je n'abuserai point de vos bontés pour vous demander pourquoi vous avez gardé prisonnier M. de Brissac, après lui avoir permis l'entrée de la citadelle avec promesse de lui laisser la liberté d'en sortir, ni pourquoi les lettres adressées à la princesse par ses amis, chargés de ses intérêts et de ceux de son fils, n'ont jamais pu parvenir jusqu'à elle ; je craindrais d'être indiscret, et je conçois que vous pourriez avoir certains motifs secrets pour tenir une conduite qui paraissait si contraire à la justice et à l'humanité. Mais il est un point bien autrement important, dont je désire vivement avoir la solution de votre bouche.

Vous n'avez pu oublier que les légitimistes, atterés d'abord à la lecture de la déclaration du mariage inattendu, levèrent bientôt audacieusement la tête, et protestèrent hautement contre ce qu'ils appellaient une infâme calomnie. Aveuglés, disiez-vous, par la haine, armés par le fanatisme, poussés par les journaux républicains qui les accusaient d'abandonner dans les fers celle que leurs vœux et leurs conseils avaient ramenée en France, ils demandèrent insolemment qu'on leur ou-

vrit les portes de la citadelle. Long-tems vous fîtes la la sourde oreille. Enhardis par votre silence qui les confirmait dans leurs suspicions, leurs protestations énergiques ne vous laissèrent point de repos. Convaincus cependant, qu'aucun d'eux n'oserait se présenter, vous vous laissâtes enfin désarmer par une lettre officielle que vous fîtes prudemment écrire par Bugeaud. Le général osa les défier avec autant d'audace qu'ils l'avaient défié lui-même; et voilà les amis de la captive appelés à se présenter sur le terrain où l'Europe attentive allait enfin fixer son jugement sur la royale prisonnière dont la gloire ou la faiblesse devait, dans ce combat, affaiblir ou combler l'infamie du gouvernement du roi-citoyen.

Cette lettre, dont vos adversaires se sont emparés pour la livrer à l'histoire, écrite et expédiée par Bugeaud, sous la dictée du ministère, vos Excellences ne sauraient la désavouer, malgré que le pauvre général se soit vu réduit à en assumer seul la responsabilité. Or, dites-moi, Excellences, comment cette lettre est-elle demeurée sans effet? Est-ce par la volonté arbitraire de Bugeaud? Dès-lors, pourquoi n'avez-vous pas arraché les clés et retiré votre confiance à l'insolent geolier qui, voulant exercer la dictature, aurait osé vous deshonorer avec lui? Pourquoi ne pas briser l'autorité de ce serviteur infidèle, comme vous avez eu le courage de le faire à l'égard du colonel

Chousserie qu'il a remplacé, et de toutes les autorités de Blaye que vous avez prudemment destituées, parce qu'elles vous avaient paru peu disposées à favoriser le plan que vous aviez conçu contre la liberté et l'honneur de la mère de Henri? Est-ce par la volonté de votre auguste maître? Mais celui-ci n'a-t-il pas présidé le conseil qui décida du sort et qui voulut décider de la gloire de Caroline? La parole d'un roi exprimée par l'organe de ses ministres doit être inviolable et sacrée. Si aujourd'hui votre maître vous désavoue, ministres, votre honneur vous commande de l'abandonner et de le maudire. Est-ce par vos ordres que les portes de la citadelle n'ont pu s'ouvrir devant les amis de l'auguste prisonnière? On ne saurait en douter : car aux reclamations touchantes et énergiques des Desmazure, des Mesnard etc. etc., votre réponse a toujours été ou le silence, ou ces paroles: *Le gouvernement du roi ne peut vous permettre l'entrée de Blaye.* Or, dans ce cas, vous désavouez la lettre que le général n'a pu produire au grand jour, sans votre autorisation. Mais si vous abandonnez ainsi le serviteur qui a si bien mérité de son gouvernement par sa docilité à se soumettre à votre bon plaisir, vous immolez votre honneur et le sien, et s'il lui reste une goutte de sang français dans le cœur, sous peine de passer pour un lâche aux yeux de l'armée, de la France et de la postérité, le gé-

néral député doit tirer une vengeance éclatante de ceux qui lui ravissent ce qu'un brave conserve au prix de la vie.

Enfin, pourriez-vous dire que les légitimistes ont refusé de souscrire aux conditions, que votre général leur imposait en votre nom, pour pénétrer dans la citadelle; que le parti désavouait, ou que la captive repoussait ceux qui se sont présentés? Mais les comtes de Mesnard, d'Arlincourt, de Kergorlay, de Conny, et mille autres personnages revêtus de toute la confiance du parti qu'ils représentent et qu'ils honorent, n'ont-ils pas, sur la provocation de Bugeaud, réclamé à grand cris, au nom de la liberté, de l'honneur, de la justice et du malheur, qu'on les présentât devant la prisonnière? ne se sont-ils pas engagés formellement, dans des lettres livrées à la publicité de la presse, à souscrire à toutes vos exigences quelques dures et rebutantes qu'elles fussent à leurs yeux? N'ont-ils pas depassé vos exigences même en s'offrant de s'ensevelir avec la princesse, jusqu'à ce qu'il vous plût de l'arracher, morte ou agonisante, de son cachot? Qu'a répondu la captive defaillante, lorsque trois médecins, envoyés par vous, se sont présentés à la porte de la geole? N'a-t-on pas entendu la voix plaintive de la royale mère veuve s'écrier: *Ce n'est point vous, messieurs, que j'ai demandés: votre ministère m'est désormais inutile. J'ai reclamé des conseillers*,

pourquoi, à mes instances réiterées, se refuse-t-on à ouvrir ma prison à MM. Hennequin et Châteaubriand ?..... Vous gardez le silence, messieurs les ministres!... Voudriez-vous obliger la France à chercher votre réponse dans le *Moniteur* du 7 octobre 1831 où M. Viennet, dans un moment d'abandon et de franchise, s'est écrié du haut de la tribune: Je le sais, et c'est le plus grand malheur de notre époque et de notre situation, TOUS LES CORPS POLITQUES ONT ÉTÉ OU SE SONT AVILIS, CORROMPUS, PROSTITUÉS!!! QU'Y FAIRE? Serait-il donc vrai que le général député avec sa troupe; que vous, ministres, avec les patriotes renégats et les doctrinaires fricotteurs, avez forfait à l'honneur, et qu'arrivés sur le terrain où vous aviez appellé vos nobles adversaires, vous n'avez reculé que pour éviter que d'aussi belles lumières n'éclairassent des œuvres ténébreuses, oubliant cette antique maxime, confirmée par tous les siècles: *Iniqua nunquam mala perpetùò manent.*

Mais enfin, ministres responsables, quels motifs si graves ont pu vous déterminer, après la publication d'une telle lettre provocatrice, à retirer la parole de votre honorable geôlier et à repousser tout à la fois la voix de votre captive mourante et de ses nobles serviteurs? Pourquoi, au moment même de l'accouchement, avez-vous amoncelé les plus noirs nuages sur la citadelle

de Blaye, et n'avez-vous admis aucun de ces personnages influens dont la seule présence eût fait éclater la vérité dans tout son jour? Pourquoi avez-vous retenu si long-tems captive, la bienfaisante nièce de votre roi? Evidemment parce que vous vouliez vous justifier et convaincre la France incrédule, en prouvant l'authenticité du mariage et de la grossesse par l'accouchement. En effet, dans une seconde lettre du 5 mars, Bugeaud disait en termes formels : « Si l'on » n'accepte pas les offres que nous avons faites, » c'est nous dire : Nous ne voulons pas connaî- » tre la vérité; et si l'on prolonge certaines illu- » sions, par une incrédulité calculée, on peut » aussi nuire à Madame, en forçant le gouver- » nement d'attendre du tems des preuves, sinon » meilleures, du moins complètes. » Les courageux amis de l'infortunée princesse l'ont bien compris; c'est pourquoi, au nom des royalistes et en face de l'Europe, le comte de Kergorlay, toujours imperturbable au milieu des ruines, a osé vous proposer ce dilemme : Ou vous m'introduirez auprès de Madame, ou il restera constant que votre déclaration du 22 février est une infâme calomnie et l'accouchement que vous annonciez sera déclaré fabuleux. (Lettres du 19 avril et du 8 mai.) Votre honneur et la France demandaient donc qu'au lieu d'invoquer les ténèbres, vous entourassiez la couche de la future mère de l'élite de

l'armée, des amis de la princesse et des personnes les plus indépendantes et les plus intéressées à connaître la vérité. Telle fut la conduite loyale du gouvernement que vous avez renversé, lors de l'accouchement miraculeux de l'orphelin détrôné qui, de son exil, fait trembler les maîtres de la France. En agissant comme vous l'avez fait, vous nous forcez de considérer l'accouchement comme une imposture, qui, en donnant un nouvel éclat à la gloire de l'auguste veuve, vous couvre d'infamie aux yeux de l'univers. N'avez-vous agi ainsi que pour insulter les vaincus et leur montrer le degré de votre puissance ? Enfin, que voulez-vous que je réponde à ceux qui vont me demander la solution de votre étrange conduite dans le mystérieux accouchement ?

--- Vous leur répéterez ce que l'éloquent M. Thiers, notre honorable confrère, a répondu à la tribune dans la séance du 10 juin, aux députés indiscrets et perturbateurs de l'ordre et de la liberté, qui nous adressaient les mêmes questions :

Soit lors de l'arrestation de la duchesse, soit pour ce qui est relatif à son jugement et à sa captivité prolongée, *le gouvernement, à la vérité, est sorti des formes légales, mais son excuse est dans la franchise de sa conduite.* (1)

(1) La plus impudente parole qui soit jamais sortie de la bouche d'un ministre est bien sans contredit celle qu'a lâchée M. Thiers, lorsqu'il est venu déclarer à la face de la chambre *que la consti-*

— Fort bien, Excellences! mais ne craignez-vous pas qu'on ne me demande ce qu'est devenue la charte-vérité et ce gouvernement de juillet, établi à si grands frais (pour le peuple s'entend), afin de faire revivre à jamais la légalité, la justice et la liberté, sur les ruines éternelles du bon plaisir et du despotisme? Les Français, si audacieux, ne pourraient-ils pas répliquer : Le roi et les ministres sont les premiers sujets de la loi; comment le pouvoir ose-t-il recommander au peuple l'exécution des lois, seule base de la liberté, lorsque, au mépris de la charte et les lois, il se fait gloire de la plus honteuse et de la plus cruelle tyrannie contre une faible femme, prise désarmée; une princesse veuve qu'il met hors la loi, qu'il traite en esclave sur le sol de la liberté et qu'il tient bâillonnée pour la déshonorer plus à son aise, à la face du ciel? Et si les brigands et les meurtriers, recueillant cette réponse tombée du haut de la tribune, allaient audacieusement répéter devant les tribunaux ces paroles de MM. de Broglie et Thiers : Messieurs les juges, nous avons assassiné, mais nous devons trouver notre justification devant vous dans la *nécessité* et dans notre *franchise!!!* MM. les ministres, il

tutionnalité du ministère est la franchise avec laquelle il viole la constitution. En vérité, lorsqu'on entend de pareilles choses, on se demande si c'est bien en France et au dix-neuvième siècle que l'on vit.

faudrait plus que de l'éloquence pour détruire de tels argumens. Enfin, comme c'est là votre seule défense, il faudra bien que le peuple s'en contente, puisqu'il a déjà le noble exemple de ses députés.

Cependant, pour ne pas laisser votre ouvrage imparfait, vous allez m'éclaircir une dernière difficulté, afin d'achever mon éducation politique. Puisque vous possédez la merveilleuse clé, qui ouvre toutes les portes, daignez, Messieurs, ouvrir mon intelligence pour bien comprendre ce procès-verbal, inextricable pour moi; car, moins clairvoyant que le dindon de Florian, je vous avoûrai, Messieurs, que je ne vois goutte dans votre lanterne magique.

En effet, au premier aperçu, il m'a paru tellement embrouillé, ce fameux procès-verbal, que par une manie imitative, contractée depuis les glorieuses, je me suis écrié par trois fois avec le très-honorable Lohau : *Quel gâchis*! Oh! bon Dieu! quel gâchis! Honteux néanmoins de ne pouvoir saisir ce procès-verbal qui jouit d'une si grande renommée, qui a illuminé tant d'aveugles encroutés, et que bien des gens, comme il faut, voire même de graves journalistes, docteurs du genre humain, considèrent comme un chef-d'œuvre de clarté, de vérité, et capable d'assurer l'immortalité à son auteur: Ventre-saint-gris, me suis-je écrié, je suis donc bien innocent et bien en

arrière de mon siècle! Allons, élevons-nous à la hauteur des circonstances; coûte qui coûte, il me faut le comprendre. Aussitôt armé de ma lorgnette, je vire, je tourne, je relis, je rumine..... bah! énigme! mystère! gâchis! D'un bout à l'autre, je recueille des mensonges à pleines mains, je rencontre des contradictions révoltantes, je suis arrêté, rebuté par des impossibilités palpables qui me confondent... Comment! grosse ou non, le gouvernement, selon M. Mauguin, a eu le pouvoir de faire accoucher une princesse, et moi, je ne pourrai faire accoucher de la vérité mon procès-verbal!.... Sachant que la presse quelquefois est sujette à des erreurs sous la main d'ouvriers inattentifs ou maladroits, j'appelle à mon secours toutes les lumières de la capitale; je déroule devant moi les immenses colonnes des journaux, légitimistes, républicains, doctrinaires, et jusqu'au *Moniteur*. Environné de tous ces soleils, plongé dans ce foyer de lumières, je compulse, je confronte, je fouille, je cherche dans ces mines le trésor précieux qu'un certain philosophe chercha en vain dans un puits.... Néant... cahos... j'y perds tout mon latin, heureux encore de n'y avoir pas perdu la tête! Enfin, je sors les mains vides et redis in *petto* : Il faut en convenir, dans cette citadelle enchantée, mariage, grossesse, enfantement et, jusqu'au procès-verbal, tout est mystère et mystère impénétrable : et ceux-là ont furieusement

de l'esprit, qui voient clair dans cet abîme ténébreux et qui, sans s'égarer, sortent de ce dédale. Combien de fois, dans mon dépit et mon désespoir, ai-je appelé à mon secours le clairvoyant Bugeaud? Ah! s'il était là, disais-je, le général qui a tout vu; d'un mot, il m'aurait bientôt dévoilé le mystère! Et si de hautes considérations puisées dans ma bassesse ne m'eussent retenu, mon amour passionné pour le vrai, le beau, le sublime, m'eût entraîné, à travers les épaisses ténébres de Blaye, aux pieds de l'immortel député-guichetier, au patriotisme duquel vous avez confié la fille, la sœur, la mère et la nièce des rois.

Mais enfin, mon entretien avec des ministres dont le général-geôlier n'est que le docile instrument, répond merveilleusement à mes vœux, et je me hâte d'entrer en matière.

Exposons d'abord le texte avec la plus scrupuleuse exactitude:

L'an mil huit cent-trente trois, dix mai, à trois heures et demie du matin, nous soussignés.... Bugeaud...., Dubois...., Delort...., etc. etc., témoins appelés à la requête de Bugeaud, à l'effet d'assister à l'accouchement de S. A. R...., nous nous sommes transportés à la citadelle...., nous avons été introduits dans un salon qui précède la chambre dans laquelle la princesse se trouvait couchée. Messieurs Bugeaud, Dubois et Delort étaient dans le salon dès les premières douleurs; ils ont déclaré aux autres témoins, que Madame venait d'accoucher à trois heures vingt minutes, après de très-courtes douleurs; qu'ils l'a-

vaient vue accouchant et recevant les soins de Messieurs les docteurs Deneux et Menière, monsieur Dubois étant resté dans l'appartement jusqu'après la sortie de l'enfant. Bugeaud est entré demander à la duchesse si elle voulait recevoir les témoins ; elle a répondu : Oui, aussitôt qu'on aura nettoyé et habillé l'enfant. Quelques instans après, madame d'Hautefort s'est présentée dans le salon, en invitant, de la part de la duchesse, les témoins à entrer ; et nous sommes immédiatement entrés. Nous avons trouvé la duchesse de Berri couchée dans son lit, ayant un enfant nouveau né à sa gauche. Monsieur le président Pastoureau s'est alors approché de la princesse, et lui a adressé à haute voix les questions suivantes :

Est-ce bien à Madame la duchesse de Berri que j'ai l'honneur de parler ? — Oui. — Vous êtes bien Madame la duchesse de Berri ? — Oui, Monsieur. — L'enfant nouveau-né, qui est auprès de vous, est-il le vôtre ? — Oui, Monsieur, cet enfant est de moi ? — De quel sexe est-il — Il est du sexe féminin. J'ai d'ailleurs chargé monsieur Deneux d'en faire la déclaration. Et à l'instant, monsieur Deneux.... a fait la déclaration suivante : « Je viens d'accoucher Madame la duchesse de Berri, ici présente, épouse en légitime mariage du comte.... » Monsieur le comte de Brissac et Madame la comtesse d'Hautefort, interpellés par nous s'ils signeraient la relation de ce dont ils ont été témoins, ont répondu qu'ils étaient venus ici pour donner leurs soins à la duchesse de Berri, comme amis, mais non pour signer un acte quelconque. (MM. Merlet, maire de Blaye, et Regnier, juge de paix, témoins également désignés, se trouvant momentanément à la campagne, n'ont pas été prévenus à tems.) De tout quoi, etc. Suivent les signatures.

Tel est textuellement, moins les prénoms et les

titres(1), le procès-verbal du mystérieux accouchement. Examinons-le de sang-froid, sans prévention, et surtout sans cet esprit d'opposition systématique et chicaneuse, invoquant les ténèbres et le mensonge pour repousser la vérité qui n'apparaît sans nuage qu'aux yeux des hommes sages, attentifs et impartiaux. Nous mettrons dans nos recherches toute la bonne foi et la clarté possibles. *Sub judice lis est.*

Les témoins appelés à la requête de Bugeaud connaissaient-ils personnellement la duchesse de Berri? L'état de séquestration complète dans lequel le général retenait sa captive depuis près de sept mois, nous porterait à croire que, ne l'ayant vue qu'à une époque fort éloignée, ou à la dérobée, ils n'auraient pu que très-difficilement la reconnaître, surtout après les altérations qu'une longue et dure captivité avait dû nécessairement produire sur les traits de Madame. Mais les questions répétées et si remarquables, adressées à la femme couchée par monsieur Pastoureau, nous obligent à croire que ni lui, ni ceux qui l'accompagnaient, ne reconnaissaient la duchesse dans

(1) Nous n'avons fait cette suppression, que pour rapprocher la date de trois heures et *demie* avec ces mots : *Nous nous sommes transportés.* C'est sans doute cette longue kirielle de prénoms et de titres, qui a empêché une multitude de personnes de remarquer la contradiction de cette première déclaration avec la phrase qui suit et qui n'est qu'un tissu d'absurdités. Car c'est là surtout qu'est le gâchis. N'est-il pas étonnant que les journalistes eux-mêmes n'aient pas encore fait ressortir tant de grossiers mensonges?

cette femme dont nous parle le procès-verbal. Il a donc fallu l'interroger pour savoir à qui l'on s'adressait. Or, dans une circonstance aussi grave, les témoins s'en seraient-ils rapportés aveuglément à la déclaration de cette inconnue? Ç'aurait été porter trop loin la bonhomie et la crédulité, et des hommes revêtus d'un caractère honorable n'auraient pas voulu renouveler, dans la prison de Blaye, l'étrange et trop récente mystification de la mystérieuse dame du *Carlo-Alberto*. Le général a donc dû déposer, sous les yeux des témoins, le signalement légalisé de la princesse, afin qu'en pénétrant pour la première fois dans la chambre, ils pussent, au premier regard, reconnaître la duchesse de Berri. Je prie monsieur Bugeaud de produire le procès-verbal constatant que les témoins ont reconnu l'identité.

Dira-t-il que lui, Bugeaud, était là? *Mais* outre qu'il est demeuré muet à cet égard, je récuse son témoignage par des raisons qu'on apprécie aisément et par d'autres motifs, non moins graves, que je développerai plus tard. A la vérité, deux médecins, monsieur de Brissac et madame d'Hautefort, qui connaissaient particulièrement la princesse, étaient là en présence. Mais pourquoi ne les a-t-on pas interpellés? ou s'ils se sont expliqués à ce sujet, d'où vient que le procès-verbal n'en fait pas mention? Cet article important eût bien mieux figuré que les deux articles imposteurs sur madame d'Hau-

tefort et les autorités municipales de Blaye. D'ailleurs, monsieur Ménière, spectateur passif de tout le drame, s'est borné à mettre silencieusement son nom au bas du procès-verbal. Monsieur Deneux lui-même, qui n'était là qu'en qualité de médecin honoré de la confiance de Madame, n'a point dit : Je déclare reconnaître la duchesse dans cette femme que je viens d'accoucher; et si la déclaration de M. Deneux a fait une plus vive impression que celle des autres signataires, sur bien des amis de la princesse, c'est, je pense, parce qu'on a mal compris le docteur. En effet, que l'accouchée fût une *cantinière*, ou une fille de chambre du général, ou Mde la générale elle-même se décorant sans façon du nom de duchesse régente, le médecin ne devait et ne pouvait que faire une déclaration en harmonie avec celle de la femme dont la voix généreuse allait enfin briser les fers de l'auguste captive. Ce qui doit nous en convaincre, c'est l'assurance avec laquelle M. Deneux a marié son accouchée avec un comte napolitain qu'il n'a jamais connu, et dont alors, pour la première fois peut-être, il entendait prononcer le nom. Et si M. le comte s'avisait aujourd'hui de lui demander raison de la grande liberté qu'il a prise de le marier dans une prison, en son absence, et sans son aveu, avec une cantinière, ou avec la femme du geôlier présent et acceptant, M. Deneux de lui répondre : J'ai fait mon devoir; tout autre en eût fait autant, et si mon

accouchée l'eût voulu, je l'eusse aussi bien mariée avec un Napoléon qu'avec vous. Enfin, pour juger de la portée de la déclaration de M. Deneux, sur la mystérieuse accouchée de Blaye, on n'a qu'à jeter un regard sur celle que le même docteur fit aux Tuileries, lors de la naissance de Henri V. (Voyez pièces justificatives.)

Lorsque l'accouchée, dont M. Bugeaud fait une duchesse, s'est permis de répondre au général : *Les témoins n'entreront que quand on aura nettoyé et habillé l'enfant*, pourquoi ledit général n'a-t-il pas répliqué sur-le-champ ? Quoi ! *Madame*, vous ne voulez des témoins qu'après que l'enfant aura été *nettoyé et habillé* ! Est-ce ainsi que vous en avez agi dans les Tuileries lors de la naissance de votre Dieudonné ? Et qu'en serait-il advenu si les témoins d'alors n'avaient vu qu'un enfant détaché de la mère, un enfant nettoyé et habillé ? Ce n'est pas ce que prétendent mes maîtres. Il est question ici d'honneur pour mon gouvernement, de pairie pour moi, de régence pour mon roi, et quant à vous, si vous faites échouer nos desseins..... N'est-ce pas assez que l'imprudent Deneux, trahissant notre confiance, se soit tant hâté de vous délivrer, lui qui, à la naissance du duc de Bordeaux, mît une telle lenteur à opérer que la foule curieuse eût le tems de remplir la chambre de la mère, pour être témoin d'un événement qui ravissait un trône à l'auguste

d'Orléans? Comment pourrai-je faire constater aujourd'hui la légitimité de cet enfant, lorsque, détaché, nettoyé et habillé, mes témoins n'auront aucun moyen de reconnaître l'identité de la mère et de l'enfant?... J'aurai donc, au milieu des ténèbres d'une nuit obscure, couru toute la ville, troublé le paisible sommeil de tant d'honnêtes gens; j'aurai réuni péniblement dix personnes, sans compter ce pauvre vieux curé, jaloux, avant de descendre dans la tombe, de voir une femme accouchant; (1) j'aurai, dis-je, bravé tant de fatigues pour entraîner mes témoins dans la citadelle, et pourquoi? pour leur montrer une femme couchée, et un enfant nettoyé et habillé !!!..... Vous voulez donc qu'aux yeux de l'Europe je passe pour un comédien, moi général, moi député, moi geôlier de la niéce de mon roi?...

Voilà ce que le général avait à répondre. Est-ce ce qu'il a fait? A la voix de la femme couchée, le général-député-geôlier, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, s'en vient bien humblement rejoindre ses témoins, et les prier

(1) Quoi, M. le curé! vous, ministre sacré d'une religion si pure, vous osez déclarer dans votre acte de baptême, et à la face du clergé de France, que vous avez reçu et accepté du gouvernement de Philippe et à la requête d'un geôlier, la mission scandaleuse d'assister, comme témoin, à un accouchement! Ecoutez la voix de la pudeur appellant au lieu d'un prêtre, le secours des femmes si utile et si nécessaire, et celles-ci vous rappelleront ce que vous n'eussiez jamais dû oublier: rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.....: Pour l'honneur de votre caractère, nous préférons croire qu'on a surpris votre signature.

d'attendre que Me d'Hautefort vînt les appeler au nom de l'accouchée ; et ils durent attendre longtems, puisqu'il paraît constant que Me d'Hautefort n'a pas mis le pied dans le salon. Ce même procès-verbal ne dit pas comment l'honorable chevalier fut reçu, au sortir de la chambre, par les témoins qui étaient venus tout exprès pour voir l'accouchement de la dame Lucchesi-Palli. Je crois, moi, que pour se consoler de cette mystification, les témoins, en chorus, n'ont pu s'empêcher de pouffer de rire au nez du pauvre général.

Laissons-là le ridicule, et tandis que l'éloquent général exhorte les témoins à s'armer de patience, venons au sérieux.

Pourquoi les témoins avaient-ils été appellés de nuit à la citadelle ? — Pour *assister* à *l'accouchement*.

A quelle heure *Bugeaud*, *Dubois*, *Delort*, etc.... se sont-ils transportés à la citadelle ? — A trois heures et *demie* du matin.

A quelle heure les très-courtes douleurs ont elles commencé ? — A *trois heures précises*, d'après la dépêche télégraphique expédiée par le général lui-même.

A quelle heure le procès-verbal fait-il accoucher, sans altération pour sa santé (entendez-vous, Mesdames ?) la soi-disant princesse ?

— A trois heures *vingt minutes* du matin.

Les témoins appellés pour voir l'accouchement,

y ont-ils assisté en personne? Comment l'auraient-ils pu? Les douleurs ont commencé à *trois* heures, l'accouchement s'est fait à trois heures *vingt minutes*, les douze témoins ne se sont transportés à la citadelle qu'à trois heures et *demie*; ils ont d'abord fait antichambre, ensuite Bugeaud est entré auprès de la femme couchée qui l'a renvoyé auprès de ses témoins. Tout cela est déclaré positivement dans le procès-verbal. Vouloir le contester, ce serait entreprendre de nier l'évidence; et entrer dans de plus grands développemens pour mieux faire ressortir la vérité, serait imiter Diogène qui, à la lueur d'un flambeau, cherchait en plein midi, un honnête homme dans les rues d'Athènes.

Dans quel lieu de la citadelle Bugeaud, Dubois, Delort, etc. ont-ils été introduits? —Dans un *salon* qui précède la chambre de la femme couchée.

Dans quel lieu la femme était-elle couchée et a-t-elle accouché? —Dans la *chambre* qui suit le *salon* où étaient les témoins.

Bugeaud, Dubois et Delort se sont-ils séparés des autres témoins, après être restés quelques tems réunis avec eux dans le *salon*? Le procès-verbal annonce le contraire: il déclare seulement que M. Bugeaud s'étant permis d'annoncer à l'accouchée que lui et les siens attendaient ses ordres dans le salon, sur la réponse de la femme que l'enfant n'était pas encore prêt à les recevoir,

lui, Bugeaud, s'est hâté de rejoindre les respectueux témoins.

Voilà qui est positif. Le procès-verbal signé Bugeaud, Dubois, Delort, etc., nous dit expressément, et dans les termes les moins équivoques, qu'aucun des douze signataires appellés pour assister à l'accouchement, ne s'est trouvé présent ni aux très-courtes douleurs qui ont commencé à *trois* heures *précises*, ni à l'accouchement qui était déjà accompli à trois heures et *vingt* minutes ; les témoins, dis-je, ne s'y sont pas trouvés : 1.° parce qu'ils ne se sont transportés à la citadelle qu'à trois heures et *demie* ; 2.° parce que arrivés dans la citadelle, ils ont attendu, dans un salon séparé de la chambre, qu'il plût à l'accouchée de les appeller ; et que leur présentation devant la femme dans la chambre, a eu lieu on ne sait quand.

Jusque-là tout me paraît possible et croyable. Mais voici le nœud gordien, le mystère des mystères. Daignez, Excellences, m'honorer encore d'un moment d'attention. Jamais je n'eus un plus grand besoin d'être aidé de vos lumières pour débrouiller ce qui, jusqu'à ce jour, me paraît un cahos. En effet, j'ai bien entendu raconter dans mon enfance que, par un privilége admirable, certains prédestinés se sont trouvés quelquefois en deux lieux différens. Mais, à mon âge, aujourd'hui qu'il est défendu de croire aux mira-

cles, depuis surtout que le soleil de juillet a répandu tant de lumières, convenez, messieurs les ministres, qu'il serait bien dur d'encourir votre courroux pour douter que MM. Bugeaud, Dubois et Delort aient pu se trouver *tous à la fois et au même moment*, hors de la citadelle, dans la citadelle, dans un salon, et que de ce salon ils aient vu dans une chambre séparée par le mur épais d'une citadelle; qu'ils aient vu, bien clairement et en détail, une femme accouchant et deux médecins lui donnant tous leurs soins. C'est là cependant ce que vous m'annoncez dans votre *Moniteur*. Je reprends votre procès-verbal, et à la suite de la phrase que nous avons remarquée tout-à-l'heure, je trouve celle-ci : *MM. Bugeaud, Delort et Dubois étaient dans le salon dès les premières douleurs; ils ont déclaré aux autres témoins que Madame venait d'accoucher à trois heures vingt minutes, qu'ils l'avaient vue accouchant, et recevant les soins de MM. les docteurs Deneux et Menière, M. Dubois* (1) *étant resté dans l'appartement jusqu'après la sortie de l'enfant.* Cette phrase me confond. Pour moi je vous déclare que quand je suis dans un salon je

(1) Outre la faiblesse de la vue du docteur Dubois, praticien célèbre, et la prostration morale dont il est atteint, nous ferons remarquer que Madame a constamment refusé de l'admettre en sa présence : il en est de même de M. Menière. — Tout étonne dans ce mystère d'horreur, jusqu'à l'absence des femmes dont les soins, en pareil cas, sont aussi indispensables que leur témoignage.

ne vois pas ce qui se passe dans les chambres dont je suis séparé par un mur, et que je ne suis pas dans ma chambre trente minutes avant de mettre le pied sur le seuil de la porte d'entrée de ma maison.

— Bugeaud est un homme d'honneur, incapable de compromettre sa réputation pour attester une imposture. D'ailleurs les témoins sont là pour dire qu'ils ont vu l'enfant entre les bras de sa mère, et nos journaux nous ont annoncé que la duchesse elle-même a manifesté l'intention de le nourrir (1). *La nécessité*, la *franchise* de notre caractère, de hautes considérations politiques puisées dans les égards que réclamait le rang de la prisonnière, nous ont fait un devoir de couvrir d'un certain voile un événement que nous devons transmettre à la postérité. Le général n'a suivi que nos instructions et il a parfaitement justifié la confiance dont nous l'avons honoré. Enfin ses sentimens patriotiques sont assez connus, et son dévoûment pour le trône de juillet doivent lui concilier l'estime et la reconnaissance de.....

(1) Nous sommes loin d'avoir épuisé la matière, et relevé toutes les déceptions du pouvoir. Par exemple, tous les journaux ministériels avaient annoncé avec emphase que la princesse avait exprimé la volonté de nourrir l'enfant. Dès le lendemain, il n'en a plus été question, tout en proclamant l'excellente santé de S. A. R., on connaît cependant la fermeté de MADAME dans ses résolutions.

— De vous et vos valets, avec les malédictions de la France et de l'Europe, avec une longue page sur le règne éphémère des comédiens, des parjures, des traîtres et des dictateurs qui couvrent de boue la vertu sans défense et chargent de fer le courage malheureux (1). La puissance de l'or qu'on arrache à un peuple trompé, mais terrible à son réveil, cette puissance ne régnera pas sans fin. La vertu ne demeurera pas toujours sans défense. L'histoire, silencieuse durant le règne des méchans, continuera de les faire passer avec tous les tyrans devant les générations futures, le front marqué du signe de Caïn.... Déjà mille Français, debout devant Caroline, gravent sur le bronze ses vertus et ses glorieuses infortunes, et soulevant avec respect les fers qui ont enchaîné le noble élan de l'auguste veuve de Berri, ils les déposeront comme un monument éternel dans le temple de la Gloire, et la couronne d'ignominie qu'on a en vain essayé de fixer sur son front, la justice la placera sur la tête coupable de ceux qui l'ont formée.....

Vous venez enfin d'ouvrir les portes de la bastille!... mais après avoir épuisé contre la victime toutes les inventions du génie du mal .... La

(1) Napoléon, vainqueur de l'Italie, se découvrit devant un escadron prisonnier en disant : *Respect au courage malheureux* ! Mais nos vainqueurs de juillet cachés dans les caves, lors des glorieuses, se couvrirent devant l'héroïne française. C'est sans doute pour cacher leur infamie.

France ne saurait vous savoir gré d'une délivrance si tardive !... Le tombeau que vous aviez creusé pour l'immortelle veuve, sera le gouffre qui vous engloutira..., car crime et impunité sont inconciliables, et quoiqu'un de vos députés ait osé, en pleine tribune, nier la Providence, il est une justice éternelle qui veille sur notre tête... Vous vous flattiez d'obtenir les applaudissemens des peuples, et les peuples ont poussé un cri d'indignation et d'horreur, et vous avez réveillé toutes leurs sympathies envers l'héroïne que vous voulez perdre !.. Vous espériez abattre son courage, et une faible femme a fait trembler les tyrans !... Pour ôter à la bienfaisante princesse la liberté de faire des heureux, vous avez arraché à la sueur du pauvre un *million* pour payer la trahison de Judas ! ! ! et avec l'or que vous avez versé à flots dans les mains des geôliers pour garder MADAME dans les fers, la captive eût nourri, pendant des années des milliers de Français malheureux.

Ainsi que le voyageur, dans la forêt noire, l'auguste veuve, désarmée, s'est trouvée placée sous le glaive de l'arbitraire, et vous lui avez offert la liberté au prix de la naissance d'un enfant ! ! ! Mais la petite fille d'Henri IV vous a appris que les membres de la branche aînée des Bourbons pouvaient tout perdre fors l'honneur ! oui, fors l'honneur, et j'en ai la preuve dans ce procès-verbal, chef-d'œuvre d'infamie, dans lequel je vois écrit

en caractère indélébile : *Mentita est iniquitas sibi*... La postérité élèvera sur cette citadelle une colonne pour transmettre à nos derniers neveux la mémoire de la bonne duchesse et de ses barbares geôliers....

Enfin ses ennemis déconcertés ont lâché leur proie! La bastille immobile a confié, à regret et dans le silence, la prisonnière à la bastille flottante, et Caroline de Naples a de nouveau, sous la *sauve-garde* de son geôlier, quitté cette chère France, tombeau de son époux, berceau du jeune Henri!... Elle a été lancée sur l'élément si fécond en naufrages!!... En faisant voile vers le lieu qui la vit naître, la mère de l'orphelin a entraîné après elle tous les cœurs des Français dignes de ce nom. Elle les déposera aux pieds de son Henri, ces cœurs qui sont demeurés fidèles au malheur....

Mais quels cris, quel soulèvement lorsque, tous les mystères étant dévoilés, l'orphelin détrôné présentera, à ces vaillans guerriers qui le reçurent avec tressaillement dans leurs bras victorieux, le jour qu'il plût au Dieu de Saint-Louis de le donner à la France; quand, dis-je, le petit-fils d'Henri IV montrera à l'Europe frémissante la boue dont des hommes qui suaient le crime, ont voulu couvrir la robe ensanglantée de la veuve de Berri!!! Le sang crie toujours et ne s'efface jamais!!... Quant à la boue, ah! la boue!... elle couvrira les fronts des lâches calomniateurs!....

Si jamais la France, précédée du jeune Cyrus, tenant d'une main le barbare cordon qui abattit le vieux tronc des Condés, et de l'autre le poignard qui perça le cœur de Berri, cherchant les coupables pour les appeler à son tribunal; si jamais, dis-je, la jeune France désabusée venait à s'écrier d'une voix unanime : « Vous aviez au milieu de vous une princesse qui faisait l'ornement du trône, mon orgueil, que vous exilâtes avec trois générations de rois ! Cette princesse aimante et accomplie s'arracha des bras des orphelins pour venir prier sur la tombe d'un époux assassiné, et *pour préserver la France de la honte d'une invasion et de l'horrible anarchie dont elle était menacée.* Vous méconnûtes sa voix ! Vous qu'elle aimait, qu'elle combla de biens, vous l'avez traquée comme une bête féroce !!!... vous lui avez fait une guerre de saint Laurent !!!... Enfin elle s'est livrée *se confiant à l'honneur Français* ; et par l'organe du général Dermoncourt, vous lui avez répondu ces paroles dont la France et l'Europe vous demandent aujourd'hui satisfaction : MADAME, VOUS ÊTES SOUS LA SAUVE-GARDE DE L'HONNEUR FRANÇAIS. Ministres responsables, qu'en avez-vous fait de cette fille des rois ?.... Pourquoi au mépris de l'honneur Français, en violation des deux chartes, de toutes les lois divines et humaines, l'avez-vous violemment séparée de ses amis que vous appelliez ses complices ? pourquoi l'avez-vous livrée à

d'impitoyables geôliers? Pourquoi, fermant les oreilles aux cris de la généreuse France, l'avez-vous soustraite au tribunal du peuple souverain?.... Etait-ce par la crainte d'une condamnation? mais depuis quand la révolution est-elle devenue si avare du sang des rois?... Craigniez-vous d'ensanglanter le manteau du roi-citoyen? Mais le peuple eût-il jamais condamné une telle femme, lui qui avait absous, à l'unanimité, ses nobles amis? D'ailleurs, n'aviez-vous pas le droit de l'amnistier, celle qui aux jours de sa puissance obtint la grâce de tant de criminels?.... Et cette femme qui répétait avec transport : JE DÉSIRE, AVANT TOUT, L'INDÉPENDANCE DE LA PATRIE; MAIS JE VEUX AUSSI LA LIBERTÉ DU PEUPLE ET LE BONHEUR DU SOLDAT; cette femme généreuse qui portait la France dans son cœur, vous l'avez plongée dans les fers!!!.... et l'honneur de cette princesse, fille, sœur, mère et nièce de rois, vous l'avez attaché au pilori de votre *Moniteur* et promené sur les places publiques!!!.... vous l'avez livré comme une pâture à la populace qui, plus française que vous, a reculé et frémi!!!.... vous eussiez été moins coupables de marcher dans son sang, que de chercher à la couvrir d'ignominie.... vous avez donc oublié que si la justice vient à pas lents, elle sait cependant trouver les coupables? Ecoutez l'inflexible histoire : Philippe-Egalité offrit sur l'échafaud la tête du meilleur des rois et du plus vertueux des

français aux cannibales républicains, et les républicains sacrifièrent bientôt le sacrificateur lui-même! Napoléon, dans les fossés de Vincennes, s'abreuva dans le sang du dernier des Condés, et cet holocauste fut le signal de l'écroulement de son puissant empire!... L'histoire dira le reste....

Esclaves! allez annoncer à vos maîtres que la femme calomniée et dans les fers fut plus grande, plus respectable et plus respectée; qu'elle fit battre et tressaillir plus de cœurs que ceux qui sont assis dans les palais dorés de la nouvelle Babylone!

Le voilà donc ce secret plein d'horreur, dans ce procès-verbal, monument d'ignominie. Français! saisissez ce flambeau, en attendant qu'à la voix de la princesse libre, le soleil de la vérité vienne confondre l'imposture.

Dira-t-on que je suis passionné? Oui, passionné pour le malheur, passionné pour la vertu calomniée: car mon amour s'est accru des maux qu'elle a soufferts, cette noble princesse. Les Français si généreux, si compatissans, les Français qui, depuis un demi-siècle, ont tout sacrifié pour assurer la liberté par le règne des lois, à la vue du drapeau de l'Islamisme flottant en France, sur la citadelle de Blaye, voudraient-ils me faire un crime de m'être passionné pour venger l'honneur et la liberté de cette digne fille d'Henri IV, qui, du fond de son exil, écrivait à son fils: SOUVIENS-TOI, MON HENRI, QUE JAMAIS LE SCEPTRE DU ROI DE FRANCE NE DOIT ÊTRE UNE VERGE DE FER.

NOTES JUSTIFICATIVES.

1° L'infâme Deutz qui a vendu sa bienfaitrice, surgit à Coblentz il y a 31 ans. Un habile écrivain le couche, dans une boue éternelle, entre Ravaillac et Louvel. Ce monstre naquit avec la soif haletante de l'or, la jalousie des grandeurs et l'amour de la vaine gloire. Il fut à Rome, abjura sa religion, trompa des cardinaux et en fut protégé : on le nourrissait, cela ne lui suffit point : il va aux Etats-Unis où la fortune ne fut pas pour lui. Fatigué de l'attendre, il vint à Massa ; hélas ! MADAME s'y trouvait. Concevoir le dessein de capter sa confiance et obtenir des témoignages de son inépuisable générosité, fut pour Deutz l'affaire de peu de jours. Après les épreuves commandées par la prudence, il est enfin initié au plus hautes pensées politiques de l'auguste princesse. Dès ce moment, l'ambition effrénée du renégat marche la tête haute, il voit la fortune, il se dit : *Si Madame réussit, sa reconnaissance m'enrichit et m'élève ; si elle succombe, je la vends.... et quel prix !* Et il l'a vendue !.... il a trouvé son semblable.... un acheteur ! Le marché se conclut, un million est promis au nouvel Iscariote. Il part pour Nantes où S. A. R. s'était réfugiée déguisée en paysanne, ayant fait une partie de la route nu-pieds. La maison des demoiselles Duguigny recèle le trésor de la France. De Paris on écrit qu'un traître est trouvé, quelle est vendue par quelqu'un qui l'approche, qu'on ignore son nom, mais qu'on espère le découvrir et l'apprendre à MADAME par le prochain courrier. Ce jour même, et dans le secret, les dignes hôtesses célébraient l'anniversaire de S. A. R. qui accompagnait de ses larmes ces paroles touchantes : «Ah ! mes enfans, mes pauvres enfans... comme ils doivent prier Dieu pour leur mère !» Cependant un inconnu est introduit auprès du préfet M. Maurice Duval ; c'est Deutz. Lecture faite de ses lettres de créance, le préfet lui dit : *Vous êtes donc bien certain qu'elle est ici ? — Très certain. — Et vous me la livrerez ? — Je l'ai promis.* Et il sort pour donner le baiser de paix à la victime : il court conquérir la double célébrité de Judas et d'Erostrate. Aussitôt le tambour bat... M. de Mesnard conçoit de graves soupçons ; MADAME, plus confiante, les écarte. Marie Bossy et Charlotte Moreau, servantes de M.elles Duguigny,

racontent que dans la rue un certain homme, après beaucoup de détours, leur a offert 40,000 fr. à chacune, si elles voulaient découvrir la retraite de la duchesse de Berri : *Nous avons répondu*, ajoutent-elles, *que nous ignorions où se trouvait Madame ; mais que quand bien même nous le saurions, nous ne le dirions pour or ni argent.* Braves femmes ! et S. A. R leur saute au cou. En même tems on frappe à la porte : Deutz est introduit ; il remet des dépêches à MADAME. Il tremblait ; la princesse l'ayant remarqué, il explique cette circonstance accusatrice par la rigueur du froid. *Allez vous reposer*, lui dit la bonne duchesse ; *demain nous causerons.* Et comme il se retirait, MADAME lui dit avec enjouement : « N'allez pas nous trahir au moins ! » — *Oh ! Madame ! — C'est qu'on me mande de Paris qu'un des miens doit me livrer. — Madame doit me connaître. — Aussi ne vous dis-je cela qu'en riant ; car j'ai toute confiance en vous... adieu ; je vais me mettre à table.* L'infâme s'incline, vole à la préfecture. « *Vite, vite, elle est chez M.elles Duguigny, rue Haute du Château, n° 3* ». Le préfet précipite ses ordres, la maison Duguigny est cernée...

Alerte, dit Charlotte ; *ils sont là ! — Deutz nous a vendus* ! s'écrie M. de Mesnard. En ce moment les coups de crosse et de marteau se font entendre à la porte. MADAME et ses compagnons montent au 3e étage dans une chambre, un ressort dans l'âtre de la cheminée est poussé, la plaque s'ouvre ; MADAME, Melle de Kersabiec, M. Guibourg et M. de Mesnard entrent dans une cachette *sûre*, *mais très étroite*. Les autorités, suivies d'un grand nombre de soldats, trouvent un couvert pour six personnes. Le commissaire Joly engage avec M.lles Duguigny une conversation où celles-ci luttent avec lui de sang-froid et de présence d'esprit. Déjà depuis 9 heures on faisait d'inutiles recherches. Le général Dermoncourt penche à croire qu'on a manœuvré sur des renseignemens inexacts, et propose d'abandonner la maison. *Non*, dit le préfet, *dût-on la démolir, nous en aurons le cœur net...* Le cœur net ! Des factionnaires sont placés dans tous les appartemens, deux gendarmes stationnent dans celui où se trouve la cachette. Ils ont froid et veulent du feu, Charlotte s'y oppose ; ils persistent, ils allument et entretiennent un feu de bivouac. La chaleur devient intolérable dans la retraite de MADAME, la plaque était rouge des deux côtés ; le feu prend à sa robe, elle étouffe. Dans cette géhenne affreuse et brûlante, la

bonne Duchesse et ses amis sont encore menacés d'être écrasés sous les pierres et les plâtras ébranlés par les pics et les leviers de fer. *Courage*, disait MADAME, *ils se lasseront.*

Cependant l'air ambiant n'est plus respirable... tout espoir est perdu, il faut se livrer... La plaque s'ouvre, et S. A. R. paraît et dit avec dignité : *Je suis la duchesse de Berri ; vous êtes Français et militaires, je me fie à votre honneur.* A la vue de celle qui les aima tant, qui faisait vibrer leurs cœurs avec délices lorsqu'elle leur donnait ses ordres, les anciens soldats de la garde, les gendarmes sont cruellement émus, et saisis de respect. Les autorités accourent accompagnées de Joly... On se découvre dans le silence, dans l'attitude du respect et de l'admiration; et de toutes les bouches s'échappent ces paroles : *Honneur au courage malheureux !... quelle femme !... c'est une héroïne !...* et les vieux militaires : *Elle est comme l'Empereur !...*

2.° Passant sous silence les nobles et énergiques protestations des Conny, des Kergorlay, des Mesnard, des Desmazure, Battur, Faure, etc., etc. que tout le monde a lues avec admiration, je ne puis résister au besoin de citer la lettre mémorable de celle qui est la gloire et l'orgueil des dames Vendéennes, Mad. la comtesse de Larochejacquelein.

Madame la comtesse de Larochejacquelein a adressé au *Revenant* la lettre suivante :

« C'est avec la plus profonde indignation que je viens d'apprendre l'odieuse insertion d'une prétendue *déclaration* de S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, dans le *Moniteur*. C'était peu de l'horreur d'une prison, les persécuteurs d'une princesse plus grande encore que son infortune, osent tenter de flétrir sa gloire ! Mais en France, tout ce qui juge avec loyauté et indépendance, a déjà proclamé entre la victime et l'accusateur; aussi je ne viens pas protester contre ce qui est impossible, ni défendre ce qui est hors d'atteinte; je viens rendre à S. A. R. MADAME le public et solennel hommage que je lui dois ! Ayant eu l'honneur d'être attachée à sa personne depuis la naissance de son fils *et mon roi*, je remplis aujourd'hui un devoir cher et sacré en témoignant combien je l'ai constamment vue digne d'elle-même et de la France ! et depuis les malheurs de juillet 1830, combien encore elle a été supérieure à elle-

même et a acquis de titres à l'amour et à l'admiration de cette France !

Oui, j'en atteste tous ceux qui l'ont vue, et peuvent le témoigner avec moi, une seule haute et généreuse pensée l'a entièrement, uniquement occupée; ses vœux, ses soins, ses heures, ses veilles, ses fatigues, ses dangers, tout a eu le même but, tout a été consacré au devoir de mère, dont la sublime énergie a tenté de faire reconnaître les droits de son fils dans l'intérêt de la France! voilà son crime !..... C'est pourquoi l'œuvre du mensonge était nécessaire..... Mais le silence de la prison la dément, nos cœurs la méprisent, notre foi la repousse, et l'attentat du 16 octobre flétrira moins ses auteurs.

Deras, comtesse de Larochejacquelein.

3° Le 7 août, en présence des pairs et des députés, le duc d'Orléans dit: MM. les pairs, MM. les députés, *j*'ai lu avec une grande attention la déclaration de la chambre des députés et l'*adhésion* de la chambre des pairs; j'ai *pesé*, *médité* toutes ses expressions. J'accepte *sans restriction* ni réserve les clauses et engagemens que renferme cette déclaration, je suis prêt à en *jurer l'observation*. Le prince s'incline ensuite et levant la main au ciel: *En présence de Dieu*, dit-il d'une voix forte et émue, je jure d'observer fidèlement la charte constitutionnelle, de ne gouverner que par les lois et suivant les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit. Il signe: et le fils de Philippe-Egalité s'étant assis sur le trône de St.-Louis, ajoute: MM. les pairs, MM. les députés, j'ai *réfléchi mûrement* sur l'étendue des devoirs qui me sont imposés; j'ai la *conscience* de pouvoir les remplir, en faisant observer le pacte d'alliance qui m'a été proposé. J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône.... mais je cède pour le maintien des lois de la charte qui désormais sera une vérité.... Voilà ce qu'a juré Louis-Philippe et voici ce que je lis dans cette charte, article 66. La présente charte et tout ce qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français. — M. Thiers, et vous tous ministres de la barbare nécessité, dites-nous qu'est devenue sous votre gouvernement la *charte-vérité*?..... Votre état de siége et Blaye sont là qui vous jugent!!!

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

DE LA MAISON ROYALE.

4° Louis-Gabriel Suchet, duc d'Albuféra, pair et maréchal de France, etc.

Déclare ce qui suit :

J'étais logé par ordre du roi au pavillon de Flore ; au premier avertissement qui me fut donné des douleurs que ressentait S. A. R. Madame la duchesse de Berri, je m'empressai de me rendre à son appartement; j'y arrivai à deux heures quarante-cinq minutes. A mon arrivée dans la chambre de la princesse, S. A. R. était déjà accouchée; elle me dit : « Monsieur le maréchal, vous voyez que « l'enfant me tient encore; je n'ai point voulu que l'on « coupât le cordon, avant votre arrivée. » Je reconnus en effet à l'instant que l'enfant n'était point détaché de sa mère et qu'il était du sexe masculin. *La section du cordon ombilical n'eut lieu que quelques minutes après; elle fut faite par M. Deneux, accoucheur de la princesse, en ma présence et en celle de plusieurs gardes nationaux qui avaient été appelés pour en être témoins, et dont trois étaient arrivés avant moi auprès du lit de la princesse; MM. Bougon et Baron et Madame de Gontaut étaient aussi présens à cette opération.* Lorsqu'elle fut terminée, S. A. R. donna l'ordre de faire entrer dans sa chambre tous les militaires qui se trouvaient au château; ce qui fut exécuté; et a signé.

Signé, Le Maréchal Duc d'Albuféra.

5° Nicolas-Victor Laîné, grenadier au 4e bat. de la 9e lé., de la garde nationale de Paris,

Déclare ce qui suit :

J'étais en faction à la porte du pavillon Marsan, une dame vint m'engager à monter dans l'appartement de Madame la duchesse de Berri, pour attester que S. A. R. était accouchée d'un prince; j'y montai de suite. Je fus introduit dans la chambre de la princesse, où il n'y avait encore que M. Deneux et une autre personne de la maison. Au moment où j'y entrai, je remarquai que la pendule marquait deux heures trente-cinq minutes. *La princesse m'invita elle-même à vérifier le sexe de l'enfant et la circonstance qu'il n'était pas encore détaché de sa mère*; je reconnus en effet qu'il en était ainsi. Bientôt après arrivèrent MM. Paigné et Dauphinot, M. le duc d'Albuféra, et ensuite M.

Triozon. *Ce n'est qu'après leur arrivée et en leur présence qu'a eu lieu la section du cordon*, après vérification faite du sexe de l'enfant, qui a été reconnu être du sexe masculin; et a signé. Signé, Lainé.

6° Augustin-Pierre Paigné, premier sous-lieut. de gre. au 4.e bat., 9.e lé., de la garde nationale de Paris,

Déclare ce qui suit :

J'étais devant le poste, lorsqu'un officier vint m'engager à me rendre avec un autre témoin, dans l'appartement de S. A. R. Madame la duchesse de Berri; j'y montai avec M. Dauphinot. La princesse m'ordonna de vérifier le sexe de l'enfant que je reconnus être masculin; *et M. Deneux me fit voir qu'il n'était pas encore détaché de sa mère*; et a signé. Signé, A Paigné.

7° Hippolyte-Louis Dauphinot, sergent de gre. au 4e bat., 9e lé., de la garde nationale,

Déclare ce qui suit :

On vint prévenir au poste que Madame la duchesse de Berri venait d'accoucher, je montai avec M. Paigné. Je vis l'enfant mâle, dont la princesse était accouchée, *tenant encore à sa mère* J'éclairai *M. Deneux au moment où il opéra la section du cordon ombilical*; et a signé.

Signé, Dauphinot.

8° Pierre Triozon-Sadoni : déclaration analogue.

9° Louis Franque, garde-du-corps de Monsieur, de première classe, demeurant à l'hôtel des Gardes,

Déclare ce qui suit :

J'étais en faction à la porte de S. A. R. Madame la duchesse de Berri, et j'ai été le premier prévenu de l'événement. La dame qui me l'annonça m'ayant engagé à entrer, je laissai un instant mon fusil, j'entrai dans la chambre, et je vis l'enfant mâle dont la princesse venait d'accoucher, *non encore détaché de sa mère*; et a signé.

Signé, Franque.

10° Augustin-Charles-Henri d'Hardivilliers, cap. au 3.e rég. de la garde royale, demeurant à Paris, rue de Bac, n° 20,

Déclare ce qui suit :

J'étais à mon poste, on vint me dire que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement; je me rendis à son appartement. On me fit entrer dans la chambre; je vis l'enfant *non encore détaché de sa mère*. Je sortis aussitôt,

pour aller chercher M. le duc d'Albuféra; mais il s'était croisé avec moi, et je ne le trouvai plus à son appartement; et a signé. Signé, D'HARDIVIERS.

11° Rose-Joséphine Gauné de Gazeau, femme De Vathaire, première femme de chambre de S. A. R. Madame la duchesse de Berri, demeurant au pavillon Marsan,

Déclare ce qui suit:

J'occupe une chambre joignant immédiatement celle de la princesse, et dont la porte restait ouverte pendant la nuit. J'avais quitté S. A. R. *en parfaite santé à deux heures du matin*, et je dormais depuis peu de tems, lorsque je fus réveillée par la voix de Madame la duchesse de Berri, qui appelait à elle; j'y courus à l'instant même, Madame Bourgeois y arriva en même tems que moi. La princesse me dit qu'elle était à l'instant d'accoucher. On m'avait confié la clé de l'appartement des enfans de S. A. R., afin que je pusse avertir aux premières souffrances, M. Deneux, accoucheur de la princesse, et Madame de Gontaut; je m'empressai d'y courir. Lorsque je revins, Mad. Bourgeois me dit qne la princesse était accouchée; je vis en effet l'enfant *tenant encore à sa mère*. S. A. R. me dit que c'était un garçon, ce que je vérifiai. Il n'y avait encore auprès de la princesse qne Madame Bourgeois et moi; je pensai qu'il fallait appeler quelqu'un, pour être témoin. On alla chercher le garde-du-corps et le garde national qui se trouvaient de faction, et successivement, il arriva plusieurs autres personnes, parmi lesquelles se trouvait M. le duc d'Albuféra. *La section du cordon n'a eu lieu qu'en leur présence.* On avait envoyé de Pau à la princesse, du vin de Jurançon et une gousse d'ail; S. A. R. s'en souvint, et demanda qu'on fît boire à l'enfant de ce vin, et qu'on lui frottât les lèvres avec la gousse d'ail; ce qui fut exécuté par *Sa Majesté elle-même*, qui était survenue dans l'intervalle; et a signé. Signé, GAUNÉ CAZEAU DE VATHAIRE.

12°. Charlotte-Marie Villemot, femme Bourgeois, femme de chambre ordinaire de S. A. R., demeurant au pavillon Marsan,

Déclare ce qui suit:

J'avais quitté à deux heures S. A. R. pour me retirer dans ma chambre qui est très-voisine de la sienne, et dont la porte restait ouverte. *A peine étais-je endormie que la princesse*

s'est écriée en disant: « Madame Bourgeois, vite, il n'y a pas un moment à perdre ». Je sautai au bas de mon lit, je tirai les sonnettes, et *à peine étais-je arrivée au lit de la princesse, que je reçus la tête de l'enfant. La princesse demanda de la lumière,* car il n'y en avait pas dans ce moment; *j'allumai un flambeau à la lampe.* « Dieu, quel bonheur! s'est écriée la princesse! c'est un garçon, c'est Dieu qui nous l'envoie. » Madame de Vathaire, arrivée en même tems que moi, était allée aussitôt prévenir M. Deneux; à son retour sur l'ordre de la princesse qui désirait qu'on fît entrer le plus de témoins possible, j'allai chercher le garde-du-corps de Monsieur et le garde national qui se trouvaient de faction; ils arrivèrent aussitôt et furent suivis de plusieurs autres. Bientôt après arriva aussi M. le duc d'Albufera. Ce n'est qu'après son arrivée, et lorsqu'il eut vérifié le sexe de l'enfant, *qu'eut lieu la section du cordon ombilical*; et a signé.

Signé, C. M. f. Bourgeois.

13° Marie-Charlotte-Julienne-Eugénie de Coucy, duchesse de Reggio, dame d'honneur de S. A. R., demeurant au pavillon Marsan,

Déclare ce qui suit :

J'ai été avertie sur-le-champ que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement, je m'y suis rendue à l'instant même. En entrant, je vis sur le lit *l'enfant non encore détaché de sa mère*: la princesse m'apprit que c'était un garçon, j'allai sur-le-champ en prévenir S. A. R. Monsieur, et a signé.

Signé, Marechale Oudinot, duchesse de Reggio.

14° Marie-Louise-Joséphine de Montaut, vicomtesse de Gontaut-Biron, gouvernante des enfans de feu S. A. R. Monseigneur le duc de Berri, demeurant au pavillon Marsan,

Déclare ce qui suit :

A deux heures et demie, Madame de Vathaire vint m'avertir que S. A. R. ressentait des douleurs de l'enfantement, je m'y rendis aussitôt. En entrant dans la chambre, j'entendis les premiers cris de l'enfant. Madame la duchesse de Berri s'est écriée, en me tendant les bras : « C'est Henri! » J'ai reconnu que *l'enfant n'était point encore détaché de sa mère*, et était du sexe masculin. Au même moment sont arrivés les gardes nationaux appelés par les